

RAPPORT FINANCIER 2012



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement



WWW.EBRD.COM/FINANCIAL-REPORT



Le Rapport financier 2012 comprend les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général.

De l'Europe centrale à l'Asie centrale et dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen, la BERD œuvre pour changer la vie et l'environnement des populations. En collaboration avec le secteur privé, elle investit dans des projets, maintient le dialogue avec les pouvoirs publics et offre des conseils techniques qui favorisent l'innovation et contribuent à l'édification d'économies de marché viables et ouvertes.



Le Rapport financier peut être consulté en ligne à l'adresse :
www.ebrd.com/financialreport

2 Chiffres clés

4 Résultats financiers

- 7 Principaux indicateurs financiers :
2008-2012

8 Rapports et informations complémentaires

14 États financiers

- 14 Compte de résultat
- 15 État du résultat global
- 16 État de situation financière
- 17 Variation des capitaux propres
- 18 État des flux de trésorerie
- 19 Principes comptables
- 27 Gestion des risques
- 55 Notes annexes aux états financiers

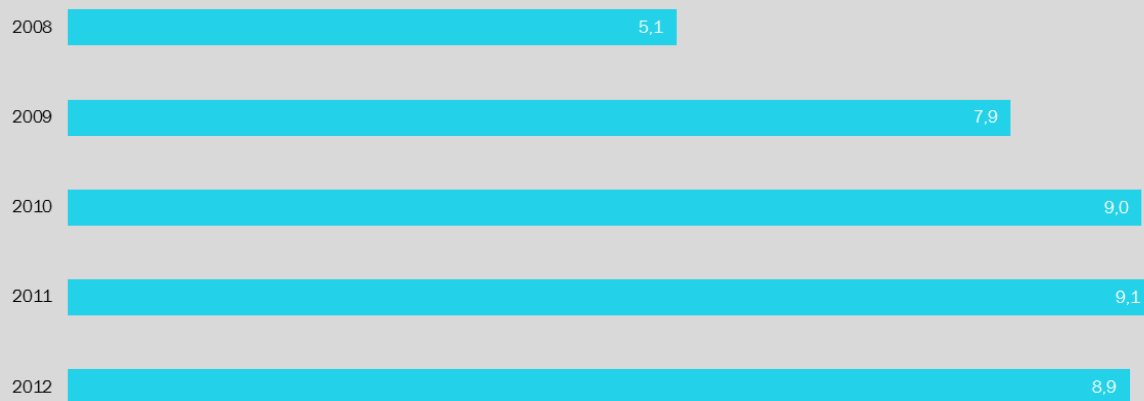
79 Responsabilité en matière d'information financière externe

- 79 Responsabilité de la Direction
- 80 Rapport de l'auditeur indépendant

81 Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs

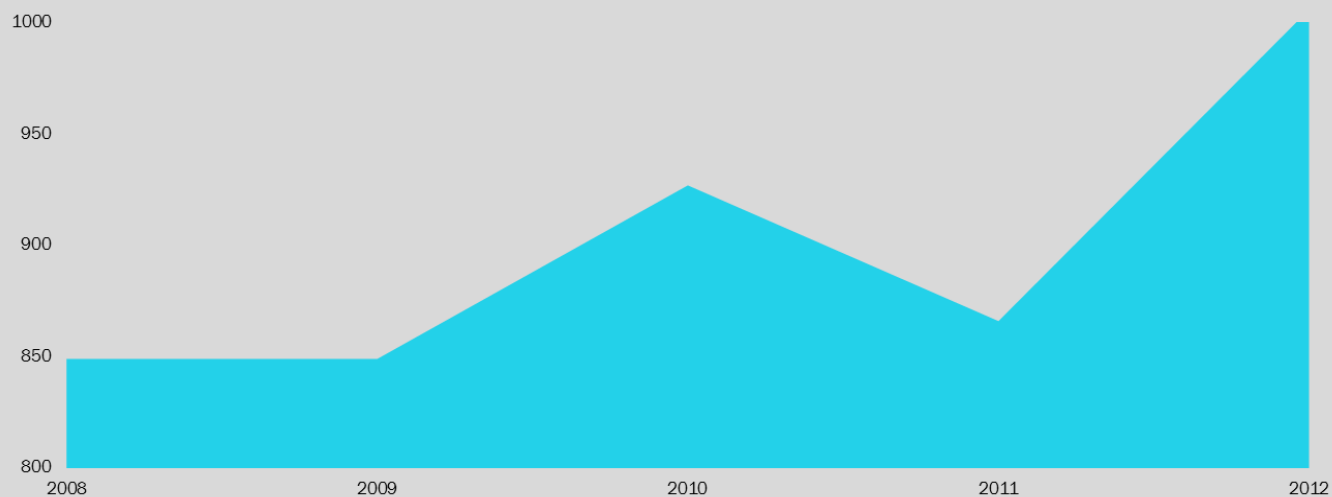
Chiffres clés

Engagements de la BERD 2008-2012*
(En milliards d'euros)



* Les « engagements » désignent les financements de la BERD accordés en vertu d'accords signés

Bénéfice réalisé avant dépréciation 2008-2012
(En millions d'euros)



Résultats financiers 2008-2012

En millions d'euros	2012	2011	2010	2009	2008
Bénéfice réalisé avant dépréciation ¹	1 006	866	927	849	849
Bénéfice net/(perte nette) avant transferts du revenu net	1 020	173	1 377	(746)	(602)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(190)	-	(150)	(165)	(115)
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net	830	173	1 227	(911)	(717)
Capital libéré	6 202	6 199	6 197	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non distribués ²	7 808	6 974	6 780	6 317	6 552
Total du capital social	14 010	13 173	12 977	11 515	11 750

Résultats opérationnels 2008-2012

	2012	2011	2010	2009	2008	Total cumulé 1991-2012
Nombre de projets	393	380	386	311	302	3 644
Volume annuel des opérations (en millions d'euros)	8 920	9 051	9 009	7 861	5 087	78 916
Financement hors BERD (en millions d'euros)	17 372	20 802	13 174	10 353	8 372	155 644
Valeur totale des projets ³ (en millions d'euros)	24 871	29 479	22 039	18 087	12 889	235 387

¹ Le bénéfice réalisé s'entend avant ajustement pour variations latentes de la juste valeur des titres de participation, provisions, autres montants latents et transferts du revenu net.

² La variation des réserves et des bénéfices non distribués reflète le bénéfice net après transferts du revenu net, la variation des autres éléments du résultat global et la retenue de l'impôt interne.

³ La valeur totale des projets correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des opérations » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

Résultats financiers

En 2012, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la BERD » ou « la Banque ») a réalisé un bénéfice net de 1 milliard d'euros, avant ajustement pour provisions, pertes latentes sur les titres de participation et autres montants latents (2011 : 866 millions d'euros). Si l'on inclut les provisions et montants latents, le bénéfice net avant transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs atteint également 1 milliard d'euros en 2012, contre 173 millions d'euros en 2011. Cette progression du bénéfice net par rapport à 2011 est due à la variation latente de la juste valeur des titres de participation, qui a représenté une augmentation de 57 millions d'euros en 2012, contre une perte de 586 millions en 2011. La valorisation du portefeuille est supérieure de 0,4 milliard d'euros au coût (en y intégrant les instruments dérivés associés).

Les réserves de la Banque s'établissaient à 7,8 milliards d'euros fin 2012 (2011 : 7 milliards d'euros), ce qui correspond essentiellement au bénéfice net de l'exercice après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs.

La Banque a continué de se voir accorder la note AAA ou l'équivalent, une appréciation assortie de perspectives stables, par les trois principales agences de notation. Elle conserve une solide assise financière, une importante trésorerie et le soutien résolu de ses actionnaires.

Au cours d'une année historique pour la BERD et ses pays d'opérations potentiels que sont l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, la Banque a continué de poser les fondations pour la future croissance de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) en créant le Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) afin d'y permettre le financement de projets. Un montant de 1 milliard d'euros a par la suite été affecté à partir des réserves générales non soumises à restrictions pour financer le FSI SEMED. Sur le plan comptable, cette somme continue d'être comptabilisée dans les états financiers de la Banque et toutes les informations fournies (à l'exception de celles présentées dans la note annexe 32) tiennent compte des résultats des opérations ordinaires et des opérations dans la région SEMED.

Opérations bancaires

Résultats opérationnels

En 2012, le volume annuel des opérations⁴ a atteint 8,9 milliards d'euros, avec 393 projets et 72 soldes impayés au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux 2012 (2011 : 9,1 milliards d'euros, 380 projets et 63 soldes impayés). Ce total tient compte de six engagements d'un montant de 181 millions d'euros financés par le biais du FSI SEMED. Ce fonds a été créé suite à la décision des actionnaires en 2012 d'élargir la région d'opérations de la Banque pour y intégrer la région SEMED, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ayant demandé à devenir des pays bénéficiaires.

Les projets en Asie centrale ont représenté 10 % du volume des opérations en 2012, en Europe orientale et au Caucase 17 %, en Europe du Sud-Est 17 %, en Russie 29 %, en Europe centrale et dans les États baltes 14 %, en Turquie 12 % et dans la région SEMED 2 %.

La Banque a continué de soutenir les secteurs économiques clés conformément à sa stratégie opérationnelle. En 2012, les projets dans les secteurs diversifiés des entreprises ont représenté 28 % du volume des opérations et, dans le secteur financier, 32 %, la priorité étant accordée au financement des PME. Les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure ont représenté les 41 % restants.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque a augmenté, atteignant 37,5 milliards d'euros⁵ à la fin de l'exercice 2012, soit une hausse de 8 % par rapport aux 34,8 milliards d'euros de fin 2011. Les remboursements ont progressé de 19 % par rapport à 2011, reflétant à la fois la fiabilité des remboursements liés au portefeuille de prêts de la Banque et les désengagements, à hauteur d'environ 0,6 milliard d'euros, du portefeuille de participations de la Banque.

Les décaissements bruts ont atteint 6 milliards d'euros en 2012, contre 6,7 milliards d'euros en 2011, ce qui s'explique par les nombreux projets signés en fin d'année qui ne seront décaissés qu'en 2013. Les actifs d'exploitation comptabilisés ont augmenté, atteignant 26,5 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2012, en hausse de 7 % par rapport aux 24,8 milliards d'euros de 2011. Ces actifs se composent d'un encours de prêts décaissés de 20 milliards d'euros (2011 : 18,7 milliards d'euros) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 6,6 milliards d'euros (2011 : 6,1 milliards d'euros).

En 2012, les projets de la BERD ont obtenu 17,4 milliards d'euros de financements supplémentaires (2011 : 20,8 milliards d'euros), la Banque mobilisant directement 1,2 milliard d'euros sous forme de prêts syndiqués (2011 : 1 milliard d'euros). Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, notamment à travers le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice de 749 millions d'euros en 2012, contre 99 millions d'euros en 2011. Cette différence reflète la variation latente de la juste valeur des titres de

participation, qui est ressortie en hausse de 57 millions d'euros en 2012, contre une baisse de 586 millions d'euros en 2011.

Le bénéfice des opérations bancaires est dû principalement au produit net des intérêts qui s'est établi à 742 millions d'euros. Hors variations latentes de la juste valeur du portefeuille de titres de participation et avant provisionnement du portefeuille de prêts, les opérations bancaires ont réalisé un bénéfice de 0,8 milliard d'euros (2011 : 0,7 milliard d'euros).

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait continuer de subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés d'actions. Une cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prend fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts, sur le marché ou de gré à gré.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 20,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 17,6 milliards d'euros en 2011. Ce chiffre se composait de 12,4 milliards d'euros de titres de créance (2011 : 11,5 milliards d'euros), de 7,5 milliards d'euros de placements auprès d'institutions de crédit (2011 : 5,2 milliards d'euros) et de 0,6 milliard d'euros de créances garanties (2011 : 0,9 milliard d'euros).

Résultats financiers

Les opérations de trésorerie ont généré un bénéfice d'exploitation de 202 millions d'euros avant ajustement conformément aux principes de la comptabilité de couverture, contre 113 millions d'euros en 2011. Le portefeuille génère un bénéfice essentiellement à partir du produit net des intérêts, qui s'est établi en 2012 à 133 millions d'euros, contre 102 millions d'euros en 2011, témoignant du plus grand volume d'actifs sous gestion durant l'année. En 2012, le recul des dépréciations, ainsi que l'augmentation de la rentabilité des activités de trésorerie, ont également contribué à l'amélioration des résultats.

Capital

Lors de l'Assemblée annuelle de 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque, prévoyant d'incorporer 1 milliard d'euros dans les réserves et d'affecter 9 milliards d'euros au capital sujet à appel. Les 9 milliards d'euros de capital sujet à appel sont devenus effectifs en avril 2011, quand la part des actions souscrites a atteint 50 % du nombre des nouvelles actions autorisées. Au 31 décembre 2012, cette part s'établissait à 99 %, portant le capital souscrit à 29,6 milliards d'euros (2011 : 28,4 milliards d'euros).

Le capital libéré s'élevait à 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 6,2 milliards d'euros), dont 12 millions d'euros d'arriérés (2011 : 15 millions d'euros).

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué plus en détail sous l'intitulé Gestion du capital dans le présent rapport.

⁴ Engagements contractés par la banque durant l'exercice pour financer les opérations d'investissement, y compris les opérations restructurées mais déduction faite des annulations ou cessions de ces engagements pendant la même période.

⁵ Ce chiffre inclut 11 milliards d'euros d'engagements non utilisés et 26,5 milliards d'euros d'actifs d'exploitation.

Réserves

Les réserves de la Banque ont augmenté, passant de 7 milliards d'euros à la fin de 2011 à 7,8 milliards d'euros à la fin de 2012, reflétant essentiellement le bénéfice net de l'exercice. Les réserves générales non soumises à restrictions se sont accrues de 858 millions d'euros avant l'affectation du revenu net (2011 : hausse de 552 millions d'euros).

Pendant l'année, le Conseil des gouverneurs a réservé 1 milliard d'euros de réserves générales non soumises à restrictions pour le FSI SEMED. Au 31 décembre 2012, ces réserves représentaient au total 4 milliards d'euros (2011 : 4,1 milliards d'euros).

Charges

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2012, ses frais généraux, amortissements compris, ont atteint 296 millions d'euros (2011 : 270 millions d'euros). Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont représenté au total 260 millions de livres (2011 : 229 millions).

Perspectives pour 2013

La Banque devrait réaliser un bénéfice net relativement stable. Cependant, sa rentabilité globale reste tributaire de la volatilité des marchés financiers, les variations de la juste valeur de son portefeuille de titres de participation et le niveau de dépréciation spécifique des prêts ayant une incidence particulière sur ses bénéfices.

Principaux indicateurs financiers : 2008 - 2012

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance du portefeuille et du volume annuel des opérations sur cette période de cinq ans, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes à ceux des institutions financières internationales (IFI) appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et de rentabilité.

Les bénéfices et les réserves de la Banque témoignent d'une certaine volatilité due aux fluctuations des valorisations des titres de participation. Si l'on ne tient pas compte de ces fluctuations, on constate une augmentation persistante des fonds propres de la Banque dans un contexte économique pourtant défavorable, la rentabilité moyenne des capitaux propres s'établissant à 5 % pour chacune des cinq dernières années (2007-2011 : 7 % en moyenne). Les résultats des actifs sous forme de prêts de la Banque demeurent relativement solides, le ratio des prêts improductifs au 31 décembre 2012 s'établissant à 3 % (2011 : 3 %).

La forte croissance des capitaux propres en 2012 a permis à la Banque de soutenir de solides investissements dans sa région d'opérations, tandis que ses principaux indicateurs financiers sont restés généralement inchangés.

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – correspondait à un ratio de 2,5 au 31 décembre 2012 (2011 : ratio de 2,4), ce qui reflète la croissance du portefeuille de la Banque et le maintien d'un niveau élevé de liquidité.

Le niveau des fonds propres de la Banque reflète sa solide assise financière. Ils correspondaient à 27 % du total des actifs au 31 décembre 2012 (2011 : 28 %), dont les actifs de trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA- et assortis d'une échéance moyenne plus courte. Les fonds propres correspondaient à 55 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2012 (2011 : 54 %).

La solidité financière de la Banque est également confortée par la note AAA, assortie de perspectives stables, à nouveau accordée par l'ensemble des trois grandes agences de notation en 2012.

	2012	2011	2010	2009	2008
Résultats financiers					
1. Rentabilité des fonds propres – sur la base des IFRS	8 %	0 %	12 %	(2 %)	(15 %)
2. Rentabilité des fonds propres – sur la base des données effectives	7 %	5 %	8 %	2 %	3 %
Efficacité					
3. Ratio coût-revenu	22 %	25 %	24 %	25 %	17 %
Qualité du portefeuille					
4. Ratio des prêts improductifs	3 %	3 %	3 %	2 %	1 %
5. Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,2	2,2	2,4	2,5	2,1
6. Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	1,0	1,3	1,5	1,9	2,1
Liquidités et endettement					
7. Actifs liquides / investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	85 %	88 %	82 %	74 %	96 %
8. Dette / fonds propres : ratio d'endettement	249 %	241 %	192 %	172 %	157 %
Assise financière					
9. Fonds propres / total des actifs	27 %	28 %	33 %	35 %	35 %
10. Fonds propres / actifs des Opérations bancaires	55 %	54 %	61 %	64 %	77 %

Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus :

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Les fonds propres sont corrigés des affectations du résultat net. IFRS : *International Financial Reporting Standards* (normes internationales d'information financière).
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture, en excluant des fonds propres les ajustements pour variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires et avant les affectations du résultat net.
- Total des charges d'exploitation divisé par le total des produits d'exploitation avant les variations nettes des valorisations des titres de participation et le provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et de la Trésorerie.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts (avant ajustements comptables).
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, en fonction du barème de notation interne de la Banque présenté dans la partie Gestion des risques : risque de crédit du présent rapport.
- L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non utilisés mais engagés), plus une année de service de la dette, soit les paiements du principal et des intérêts sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs des Opérations bancaires à leur juste valeur.

Rapports et informations complémentaires

Gouvernance

La BERD est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 66 actionnaires. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs actionnaires. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficience, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique d'information publique et du Mécanisme de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2012 est précisée au chapitre 5 du Rapport annuel.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

Autres comités de direction

Les autres comités de direction qui ont assisté le Président dans la gestion d'ensemble de la Banque en 2012 sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président de la Banque	Examine tous les aspects fondamentaux relatifs à la stratégie de la Banque, le budget ainsi que la gestion au jour le jour relevant de la compétence du Président, prend des décisions concernant ces questions et se prononce sur les éléments à soumettre au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
Comité des opérations	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
Comité des prises de participation	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Exerce une surveillance sur les prises de participations dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Trimestrielle
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et aux marchés concernant des biens, des travaux et des services de conseil (y compris ceux financés par les fonds de coopération ou par le budget de la Banque), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats, selon le cas. Examine les questions relatives à la passation des marchés et les problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
Comité de coopération technique	Vice-Président, chargé des politiques opérationnelles	Prend des décisions concernant toutes les propositions de coopération technique liées ou non à des opérations spécifiques, à l'exception de celles désignées expressément par le Conseil d'administration comme soumises à un processus d'approbation différent.	Hebdomadaire
Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information	Vice-Président chargé des risques et des ressources	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département informatique.	Au moins six fois par an
Équipe de gestion de crise	Vice-Président et Directeur financier	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité stratégique des ressources humaines	Président de la Banque	Approuve toutes les nominations des cadres de direction.	Selon le besoin
Comité de mise en application	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Supervise les orientations et procédures de la BERD en vue de l'examen des allégations de fraude, de corruption, de collusion ou de coercition concernant les activités et projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque, par les Fonds spéciaux ou par les fonds de coopération administrés par la Banque. Décide de l'opportunité de prendre des mesures fondées sur des constatations de tierces parties ou destinées à la mise en œuvre d'accords d'application de sanctions croisées par la Banque et une autre organisation internationale.	Selon le besoin

Codes de conduite de la Banque

La BERD est dotée de codes de conduite applicables à ses administrateurs et à son personnel, qui énoncent les principes, devoirs et obligations, ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. Ces codes ont fait l'objet d'un examen en 2011 et le Conseil des gouverneurs a approuvé les codes révisés en février 2012. Les codes de conduite révisés interdisent les représailles à l'encontre de personnes qui signalent des manquements. Ils peuvent être obtenus à l'adresse internet <http://fr.ebrd.com/pages/research/publications.shtml>.

En juin 2012, le Comité des codes de conduite au sein du Conseil d'administration a approuvé des notes explicatives destinées à aider le personnel de la BERD à interpréter et à appliquer quatre des règles figurant dans le Code de conduite à l'intention du personnel de la BERD. Les notes explicatives publiées concernent la Règle 2 : Communications avec les responsables de la BERD, la Règle 5 : Activités politiques, la Règle 7 : Dons, frais de réception, etc., et la Règle 8 : Intérêts financiers.

Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dont le responsable rend compte directement au Président et – chaque trimestre ou selon le besoin – au Comité d'audit. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance au sein de la BERD et dans toutes ses opérations et de veiller au respect des normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité dans l'ensemble des activités de la Banque. Il a notamment pour attribution de traiter les questions de vérification de l'intégrité, de confidentialité, de conflits d'intérêt, de responsabilité, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption.

La BERD a adopté une Politique relative aux risques en matière d'intégrité qui peut être obtenue à l'adresse internet www.ebrd.com/downloads/integrityriskpol.pdf. Cette politique attribue la responsabilité au sein de la BERD de la gestion et de l'atténuation des risques en matière d'intégrité et de conformité auxquels sont confrontées les activités de la Banque. Les vérifications préalables en matières financières et d'intégrité sont intégrées dans les procédures habituelles d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et dans les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la direction sur la présence de risques susceptibles de menacer l'intégrité et sur le caractère acceptable ou non de ces risques. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues en appliquant les mesures de diligence et fournies par le Département des Opérations bancaires, pour s'assurer de leurs exactitudes et de l'identification convenable des risques pesant sur l'intégrité.

Le Bureau de la déontologie peut en outre diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement à leurs devoirs de la part d'agents, ou de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement à leurs devoirs de la part d'agents donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline. Celles-ci précisent les droits et obligations de la Banque et de ses agents lors des procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires et prévoient des mesures de protection pour les personnes soumises à une enquête.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets ou des contreparties de la Banque font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. En 2012, le Bureau indépendant de la déontologie a publié 58 avis de sanctions croisées après avoir reçu de la part de banques multilatérales de développement des décisions d'exclusion concernant 45 personnes morales et 32 personnes physiques. Le Comité de mise en œuvre de la BERD a décidé que la Banque devait sanctionner les personnes morales et physiques mentionnées dans les avis de sanctions croisées. Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions figurent à l'adresse internet suivante : www.ebrd.com/pages/about/integrity/list.shtml.

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilité, qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, au besoin, si la Banque a agi en conformité avec ses principes lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) est administré par le Bureau de la déontologie, et un responsable du MRP nommé par le Président est chargé de la mise en œuvre du mécanisme au jour le jour. Des informations sur le MRP et les plaintes déposées peuvent être consultées à l'adresse internet www.ebrd.com/pages/project/pcm/register.shtml.

Le rapport annuel anti-corruption de la Banque est publié par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Le rapport peut être consulté sur www.ebrd.com/pages/about/integrity/reports.shtml.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2012*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Signée par le Président et par le Vice-Président et Directeur financier, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Risques financiers

La question des risques financiers est traitée au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera, comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise, y compris les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles importantes dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels importants sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles importantes s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque étant essentielle, ce risque réputationnel a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les codes de conduite de la BERD ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la Politique d'information publique ;
- des procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de signalement et d'enquête concernant des soupçons de manquements de la part du personnel, notamment de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appels d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la Vice-Présidence chargée des risques et des ressources qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. C'est elle qui met en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Elle formule également des propositions, débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre, à l'échelle de la Banque, les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel. Le Groupe de gestion du risque opérationnel est présidé par le Vice-Président chargé des risques et des ressources (Vice-Président Risque) et il est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés dans leurs activités normales à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. Ce groupe a pour mission de développer et coordonner les méthodes de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements susceptibles d'entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, et l'utilisation des données concernant les pertes externes.

Les services de la BERD déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et en fonction de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les services de la BERD signalent également les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les pertes potentielles à venir. La BERD est membre de la banque de données sur les pertes externes GOLD, que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. Elle peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale et à but non lucratif, constitué d'institutions de services financiers.

Pour plus d'informations concernant les risques financiers, on se reportera au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans et au maximum deux mandats consécutifs. Pour la période 2011-2014, le nouvel auditeur externe désigné par la Banque est Deloitte LLP (UK).

L'auditeur externe réalise un audit annuel afin d'être en mesure d'indiquer si, selon son opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière IFRS. En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion de l'auditeur externe sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent certaines conditions. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et sont approuvés par le Comité d'audit. Il peut en revanche proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds de coopération technique finançant les projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être suffisamment compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'un large éventail de pays membres ;
- de motiver et d'encourager l'excellence ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour s'adapter rapidement à l'évolution des conditions ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- de proposer des prestations permettant de bénéficier d'une protection sociale au quotidien.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que la plupart des membres du Conseil d'administration⁶, le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent aux plans de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier. Les cadres engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent bénéficier du statut d'expatrié/de ressortissant d'un pays tiers et recevoir, sous certaines conditions, une indemnité destinée à faciliter leur réinstallation, une allocation de logement utilisable pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier, ainsi qu'une indemnité d'études pour leurs enfants.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Dans le régime de retraite à cotisations définies, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime « dernier salaire », quant à lui, est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Les deux régimes offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (elles se limitent aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations non perçues ou différées de chacun de ces régimes). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

⁶ Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Le traitement et les indemnités du Président sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Le traitement brut annuel de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros	2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros
Président ⁷	163	200	s.o.	s.o.
Président ⁸	164	201	317	366
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	298	365	281	324
Vice-Président et Directeur financier	272	334	257	296
Vice-Président chargé des risques et des ressources ⁹	225	276	s.o.	s.o.
Vice-Président chargé des risques et des ressources ¹⁰	s.o.	s.o.	171	197
Vice-Président chargé des politiques opérationnelles ¹¹	158	194	257	296
Vice-Président par intérim chargé des politiques opérationnelles ¹²	75	92	s.o.	s.o.

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Le traitement brut récemment approuvé pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros	2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros
Administrateur	140	172	135	156
Administrateur suppléant	116	142	112	129

Équipe de direction

Le personnel-clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, ainsi que le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la communication, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (pour lesquels des informations sont fournies ci-dessus), comprend 27 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiqués dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour ce groupe s'est établie à 23 % des salaires bruts annuels en 2012 (2011 : 23 %).

2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros	2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros
95 à 210	117 à 258	85 à 203	98 à 234

⁷ Employé à compter du 3 juillet 2012.

⁸ Employé jusqu'au 2 juillet 2012.

⁹ Employé à compter du 5 mars 2012.

¹⁰ Employé jusqu'au 31 août 2012.

¹¹ Employé jusqu'au 8 novembre 2012 (en congé sans solde du 1^{er} août 2012 au 8 novembre 2012).

¹² Par intérim dans ces fonctions depuis le 10 juillet 2012.

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 26 février 2013.

		31 décembre 2012 En millions d'euros	31 décembre 2011 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2012			
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des opérations bancaires		1 040	859
Titres de créance à revenu fixe et autres		166	187
Intérêts et charges assimilées		(155)	(145)
Intérêts nets versés sur les instruments dérivés		(176)	(118)
Produit net des intérêts	3	875	783
Produit net des commissions	4	32	20
Dividendes		87	115
Profits nets/(Pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	5	274	(424)
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	6	11	5
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti		1	2
Pertes nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	7	(16)	(34)
Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net, et des opérations de change	8	103	
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	9	69	(39)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(120)	(46)
Frais administratifs	11	(271)	(249)
Amortissements	20,21	(25)	(21)
Bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies		1 020	173
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(190)	-
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		830	173
Attribuable aux :			
Actionnaires		830	173

Les pages 19 à 78 font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global

	31 décembre 2012 En millions d'euros	31 décembre 2011 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2012		
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	830	173
Autre revenu global/(charge globale)		
Titre de participation désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	2
Couverture de flux de trésorerie	(8)	15
Total du résultat global	828	190
Attribuable aux :		
Actionnaires	828	190

Les pages 19 à 78 font partie intégrante des présents états financiers.

État de situation financière

		31 Décembre 2012		31 décembre 2011	
	Note Annexe	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
Au 31 décembre 2012					
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	12	7 515		5 172	
Créances représentées par un titre	13				
À la juste valeur par le biais du résultat net		175		411	
Sur la base du coût amorti		12 243		11 161	
Moins : provisions pour dépréciation		(8)		(34)	
		12 410		11 538	
Créances garanties	14	600		851	
			20 525		17 561
Autres actifs financiers	15				
Instruments financiers dérivés		4 671		5 111	
Autres actifs financiers		354		517	
			5 025		5 628
Prêts					
Portefeuille des Opérations bancaires :					
Prêts sur la base du coût amorti	16	19 333		18 088	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(736)		(672)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	17	247		239	
			18 844		17 655
Titres de participation					
Portefeuille des Opérations bancaires :					
À la juste valeur par le biais du résultat net	18	6 649		6 037	
Portefeuille de trésorerie :					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	64		58	
			6 713		6 095
Actifs incorporels	20		41		44
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	21		42		38
Capital libéré à recevoir			12		15
Total de l'actif			51 202		47 036
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit	22	3 086		2 610	
Dettes représentées par un titre	23	31 824		29 195	
			34 910		31 805
Autres passifs financiers	24				
Instruments financiers dérivés		1 752		1,643	
Autres passifs financiers		530		415	
			2 282		2 058
Total du passif			37 192		33 863
Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires					
Capital libéré	25		6 202		6 199
Réserves et bénéfices non répartis	26		7 808		6 974
Total des capitaux propres			14 010		13 173
Total du passif et des capitaux propres			51 202		47 036
Instruments hors bilan					
Engagements de crédit non utilisés	27		10 995		10 034

Les pages 19 à 78 font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Réserve pour juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Réserves pour flux de trésorerie	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
Au 31 décembre 2010	20 793	(14 596)	8	-	6 772	12 977
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	2	15	173	190
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	4	4
Capital souscrit	7 587	(7 585)	-	-	-	2
Au 31 décembre 2011	28 380	(22 181)	10	15	6 949	13 173
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	6	(8)	830	828
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	6	6
Capital souscrit	1 221	(1 218)	-	-	-	3
Au 31 décembre 2012	29 601	(23 399)	16	7	7 785	14 010

La note annexe 26 (Réserves et bénéfices non distribués) présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Les pages 19 à 78 font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2012	En millions d'euros	31 déc. 2012 En millions d'euros	En millions d'euros	31 déc. 2011 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice net pour l'exercice	830		173	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(11)		(11)	
Intérêts perçus	(1 195)		(1 035)	
Intérêts et charges assimilées	331		263	
Report net des commissions et coûts directs	108		101	
Impôt interne	6		5	
Profits réalisés sur titres de participation et dérivés sur actions	(217)		(162)	
(Profits latents)/pertes latentes sur titres de participation et dérivés sur actions à la juste valeur par le biais du résultat net	(57)		586	
Profits latents sur prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	(7)		(5)	
Gains réalisés sur les prêts des Opérations bancaires	(6)		(2)	
Gains réalisés sur les placements de trésorerie	(17)		(7)	
Variation en juste valeur sur les couvertures	(69)		39	
Variation latente cours du marché	(96)		53	
Bénéfices de change	(2)		(4)	
Dotation aux amortissements	25		21	
Provisions pour dépréciation de titres de créance sur la base du coût amorti	(1)		27	
Charge de provisions brutes pour pertes sur prêts des Opérations bancaires	120		46	
	(258)		88	
Intérêts perçus	1 112		914	
Intérêts et charges assimilées payés	(318)		(224)	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	138		(93)	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	6 147		4 545	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(7 486)		(7 246)	
Produit de la cession de titres de participation et dérivés sur actions des Opérations bancaires	856		616	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(1 135)		(1 088)	
Créances nettes sur établissements de crédit	(174)		(464)	
(Diminution)/augmentation des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	(1)		24	
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(1 119)		(2 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	13 471		11 246	
Achat de titres de créance sur la base du coût amorti	(13 621)		(12 581)	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 026		1 189	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(885)		(874)	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(25)		(19)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans des activités de placement		(34)		(1 039)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	5		4	
Émission d'emprunts représentés par des titres	13 631		15 427	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(11 041)		(10 756)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		2 595		4 675
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 442		1 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		4 450		2 814
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre¹³		5 892		4 450

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des montants présentant une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de l'opération. Elles sont utilisables à bref délai et soumises à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde de 2012, 236 millions d'euros ont été affectés à des projets signés et des coûts opérationnels dans le cadre du FSI SEMED et 17 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique pour les pays membres de la région SEMED. Les pages 19 à 78 font partie intégrante des présents états financiers.

¹³ Voir la note annexe 12 pour les montants totaux des « créances sur institutions de crédit ».

Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global, des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » dans ce chapitre). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base est réalisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de l'approbation de la politique de liquidités annuelle de la Banque au quatrième trimestre de l'année. Elle a été confirmée par le Président et le Vice-Président et Directeur financier le 26 février 2013, date à laquelle ils ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont un incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section « Estimations comptables critiques et jugements » du présent chapitre.

Normes, modifications des normes officielles et interprétations adoptées par la Banque

Les normes, modifications des normes officielles et interprétations suivantes, qui concernent la Banque, ont été adoptées au cours de l'exercice¹⁴:

IFRS 7 (amendement), Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers s'applique aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011. La modification exige la divulgation d'informations facilitant la compréhension de la relation entre les actifs financiers transférés qui n'ont pas été intégralement décomptabilisés et les passifs associés, ainsi que la présentation d'informations permettant d'évaluer la nature de la continuité de l'engagement de l'entité par rapport aux actifs financiers décomptabilisés et les risques qui y sont associés. L'adoption de cette norme révisée n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.

¹⁴ En 2010, la Banque a adopté par anticipation la phase 1 de l'IFRS 9 : Instrument financier, qui concerne la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. On se reportera pour plus de détails au Rapport financier 2010.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date. Elles n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque, qui examine actuellement leur incidence.

Intitulé	Nature du changement	Date de mise en application imposée par le CNCI
IFRS 7 (amendement) Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	Cet amendement exige la divulgation d'informations permettant à ceux qui se servent des états financiers d'une entité d'évaluer l'impact ou l'impact potentiel des accords de compensation sur la situation financière de l'entité.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IFRS 9 (octobre 2010) : Instruments financiers – Passifs	Cette norme maintient les deux classifications d'évaluation. Les passifs financiers peuvent être évalués soit sur la base du coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur dues au risque de crédit propre doivent être comptabilisées par le biais du résultat global.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2015
IFRS 10 : États financiers consolidés	Cette norme établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11 : Partenariats	Cette norme établit les principes de communication d'informations financières pour les parties à un accord conjoint.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Cette norme regroupe les exigences d'informations à fournir sur les participations dans des filiales, les accords conjoints, les sociétés associées et les entités structurées non consolidées.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur	Cette norme définit la juste valeur, établit un cadre unique pour évaluer la juste valeur et exige la communication d'informations sur les évaluations de la juste valeur.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers	Cet amendement exige des entités qu'elles regroupent les éléments présentés sous la rubrique « Autre revenu global » en fonction de la possibilité de les reclasser dans le résultat.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} juillet 2012
IAS 19 (amendement) : Avantages du personnel	Cette norme a fait l'objet de plusieurs amendements, notamment : • l'élimination de l'option qui permettait de reporter la comptabilisation des profits et pertes en recourant à la méthode du corridor ; • la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs dues aux régimes à prestations définies ; • le renforcement des exigences de communication d'informations concernant les régimes à prestations définies.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IAS 27 (republiée) : États financiers individuels	Cette norme republiée exige d'une entité préparant des états financiers individuels qu'elle comptabilise les investissements dans les filiales, les co-entreprises et les sociétés associées à leur coût ou conformément à la norme IFRS 9 : <i>Instruments financiers</i> .	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IAS 28 (republiée) : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises	Cette norme republiée prescrit la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et définit les exigences concernant l'application de la méthode de mise en équivalence pour la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et dans les co-entreprises.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IAS 32 (amendement) Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers	Cet amendement met à jour le guide d'application et la base des conclusions concernant la compensation des actifs et des passifs financiers.	Périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2014

Plusieurs normes existantes ont été révisées par le CNCI en mai 2012 dans le cadre du projet d'amélioration des normes IFRS. Les modifications suivantes concernent la Banque, mais n'ont pas d'impact significatif sur ses états financiers :

- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 16, Immobilisations corporelles (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2013).

B. Principes comptables d'importance significative

Actifs financiers – Classification et évaluation

La Banque a adopté par anticipation, et applique depuis le 1^{er} janvier 2010, la phase 1 de la norme IFRS 9 : Instruments financiers, concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers. Elle classe par conséquent ses actifs financiers selon les catégories suivantes : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Cette classification dépend à la fois des caractéristiques contractuelles des actifs et du modèle qu'utilise la Banque pour gérer ces actifs.

Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour être classés comme des actifs évalués sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et, d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. À l'exception des titres de créance qui sont détenus sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque sont évalués sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans le cadre desquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers sur la base de la juste valeur

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, le titre de créance est classé comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. La présence d'un dérivé incorporé, susceptible de modifier les flux de trésorerie provenant d'un titre de créance, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, les emprunts convertibles en étant un exemple.

Les titres de créance classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence.

Quand un instrument qui doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net présente à la fois les caractéristiques d'un titre de créance et d'un instrument de capitaux propres, la Banque décide de le classer en tant que titre de créance ou instrument de capitaux propres selon l'évaluation et la présentation de cet investissement réalisées en interne et soumises au Comité des opérations pour approbation.

La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquels un coefficient est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les titres de participation de la Banque sont comptabilisés à la date de l'opération.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Une participation stratégique détenue par la Trésorerie est comptabilisée à la juste valeur sous la rubrique « Autre revenu global ». Tous les gains et pertes de juste valeur sont comptabilisés par le biais du résultat global et ne sont pas recyclés à travers le compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- (i) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- (ii) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifie, la Banque continue de comptabiliser la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

Passifs financiers

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie 2 de la norme IFRS 9 qui concerne les passifs financiers¹⁵ et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, la Banque ne désigne pas les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé de la juste valeur attribuable aux risques couverts. Les passifs résultant des titres émis sont comptabilisés à la date de la transaction et les autres passifs à la date de règlement.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement trois objectifs :

- (i) pour convertir les produits de l'émission de titres par la Banque dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite, la majorité de ces titres, en dehors des effets de commerce, sont associés à un swap ;
- (ii) pour gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers, et
- (iii) pour prévoir d'éventuelles stratégies de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente négociées.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères. Dans ce cas, la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés à l'instrument couvert. Si la couverture est imparfaite, cette part de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives. Le Département Trésorerie de la Banque identifie explicitement toutes les activités de couverture et fournit les informations correspondantes.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ». Pour être compatible selon la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme « Variation en juste valeur des couvertures non qualifiées et couvertures inefficaces ». La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les profits et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de l'efficacité des instruments dérivés pour couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de « juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur et se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque particulier.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur d'un passif financier, lorsque la couverture cesse d'être compatible à des fins de comptabilité de couverture et que le passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un tel traitement n'est pas nécessaire pour les actifs financiers couverts, car la norme IFRS 9 n'exige pas de scinder les dérivés intégrés dans le cas des actifs financiers.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux de trésorerie pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2012, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux de trésorerie pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

¹⁵ La phase 2 de la norme IFRS 9 du CNCI, qui porte sur les passifs financiers, a été publiée en octobre 2010. Elle s'applique aux périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, on se reportera au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers désignés sur la base du coût amorti

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pendant la durée de vie de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances sont généralement renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Selon l'ampleur de la modification du prêt initial, soit il continuera à être comptabilisé, soit il sera décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, il continuera d'apparaître comme étant en souffrance le cas échéant et comme étant déprécié individuellement lorsque les paiements renégociés des intérêts et du principal ne permettent pas de récupérer la valeur comptable initiale de l'actif.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités comprennent les instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères.

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Technologie et matériel de bureau	Trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice au cours duquel intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés sur la base des faits générateurs en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la création et au suivi de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts pendant la durée de vie de l'instrument. L'amortissement de ces commissions et frais est pris en compte dans la même ligne de charges ou produits d'intérêts que les instruments auxquels ils se rapportent. D'autres précisions sont données ci-après.

- Prêts des opérations bancaires : correspond aux intérêts perçus sur les prêts des opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placement de trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent – généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable – les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus.
- Intérêts et charges assimilées : correspond aux intérêts versés sur tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont presque toujours associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés.
- Produits/(charges) net(te)s d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés. Quelques changements de format limités ont été appliqués à des montants de l'exercice précédent pour se conformer à la présentation de l'exercice actuel.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais d'émission et les primes et décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés conformément à l'IAS 18 lorsque le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et qu'il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. Dans le premier, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le second est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Dans le cadre du régime à prestations définies, l'actif est la juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies à la date de l'état de situation financière, compte tenu des ajustements opérés pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations définies sont imputées au compte de résultat et versées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations définies sont fondées sur les coûts actuels de prestation et autres ajustements actuariels, qui sont déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation due au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif, la valeur la plus élevée étant choisie. Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services acquis ou importés sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

C. Estimations comptables critiques et jugements

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont, pour une grande part, fonction de diverses variables qui reflètent le contexte économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

Juste valeur d'instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est déterminée en conjuguant des modèles d'actualisation des flux financiers et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de taux pour les emprunteurs, aux cours pertinents des actions et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre Principes comptables et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 18. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Provision pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre Principes comptables du présent rapport et expliquée plus en détail dans la section Risque de crédit du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2012, de 439 millions d'euros (2011 : 409 millions d'euros). Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

Notation des risques

- Si tous les prêts non souverains étaient revalorisés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par un crédit au compte de résultat de 519 millions d'euros. Ce crédit est attribuable à une réduction de 239 millions d'euros des provisions de portefeuille constituées au titre des prêts et de 280 millions d'euros des provisions individualisées.
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par une charge totale de 1,4 milliard d'euros imputée sur le compte de résultat. Cette somme inclurait une charge au compte de résultat de 174 millions d'euros liée aux provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains. En cas de déclassement d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance, 14 % des prêts non souverains deviendraient des actifs dépréciés individuellement. Il en résulterait une augmentation de 1,2 milliard d'euros environ des provisions individualisées pour dépréciation identifiée.

Délai de survenance de pertes

- Des provisions sont constituées pour dépréciation non identifiée afin de refléter les pertes qui découlent d'événements existants mais non identifiés à la date de l'état de situation financière et qui surviendront dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Si le délai de survenance des pertes était ramené à trois mois, cela entraînerait d'après les estimations une diminution des provisions de portefeuille portées au compte de résultat d'environ 329 millions d'euros. Les réserves pour pertes sur prêts augmenteraient d'un montant équivalent, la modification du délai de survenance n'ayant pas d'incidence sur l'estimation globale de la perte pour le portefeuille.

Taux applicables à la probabilité de défaillance

- Afin de déterminer la probabilité de défaillance pour chaque notation du risque, la pondération relative appliquée aux données extérieures et aux données propres à la Banque est révisée tous les ans. Conformément à la méthodologie générale de provisionnement pour 2012, une pondération de 50 % est respectivement appliquée aux données propres à la Banque et aux données extérieures, conformément à la méthodologie utilisée en 2011. Si la pondération appliquée aux données propres à la Banque était ramenée à 40 % (60 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille augmenteraient de 49 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains étant portées à 488 millions d'euros. De la même façon, si la pondération attribuée aux données propres à la Banque était relevée à 60 % (40 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille diminueraient de 49 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains reculant à 390 millions d'euros.

Taux de pertes en cas de défaut

- Une baisse de 10 points de pourcentage des taux de pertes en cas de défaut entraînerait une contraction des provisions de portefeuille de 67 millions d'euros, ramenant les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains à 372 millions d'euros.
- Une hausse de 10 points de pourcentage entraînerait une augmentation de 67 millions d'euros des provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains, les portant à 506 millions d'euros.

Notation des prêts souverains

- Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2012, de 17 millions d'euros (2011 : 13 millions d'euros). Compte tenu du statut de créancier privilégié que confèrent ses membres à la Banque, un déclassement ou une revalorisation d'une notation de risque n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions constituées au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées annuellement.

Gestion des risques

Risques financiers

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président Risque, qui est membre du Comité exécutif. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie, et veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle doit faire face sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Au cours du dernier exercice, les marchés d'actions d'Europe orientale ont connu une certaine volatilité, tandis que les risques systémiques continuaient de susciter des inquiétudes, même si ces risques se sont apaisés au second semestre de l'année. Concernant les prêts, cependant, les résultats sont restés d'assez bonne tenue.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait, soit du défaut d'une contrepartie, soit de la détérioration de sa note de crédit. La Banque surveille également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur d'activité ou un débiteur, ou bien à certain type d'instrument ou d'opération.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se déprécier.

L'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers est représentée par leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière, en tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties (voir note annexe 27).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections respectives concernant les Opérations bancaires et la Trésorerie.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit exposant les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, que doit appliquer le Comité des opérations. Le Comité d'audit procède chaque année à un examen de ces procédures, qui est ensuite soumis au Conseil pour approbation.

Les projets du Département des opérations bancaires sont examinés par le Comité des opérations, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et qui réunit les principaux responsables de la Banque. Le Comité des opérations étudie tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Parmi eux figurent un certain nombre de dispositifs concernant des petits projets qui sont chacun examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises. Les deux Comités étudient les projets afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des Opérations bancaires et d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours. Le Département de la gestion des risques est chargé de formuler des recommandations concernant les provisions pour dépréciation de prêts bancaires et de les communiquer chaque trimestre au Comité des opérations. Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations.

La Banque réalise des analyses des expositions au sein de son portefeuille des opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, le Département de la gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la note en matière de risque, évaluant également, pour les titres de participation, la juste valeur. À la demande du Département de la gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Département de la gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le tableau ci-après montre l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaut et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaut, sauf mention contraire.

Notation de la probabilité de défaut appliquée par la BERD	Catégorie de risque selon la BERD ¹⁶	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	Catégorie investissement
2	1,7	AA+	Très solide	
	2,0	AA		
	2,3/2,5	AA-		
3	2,7	A+	Solide	
	3,0	A		
	3,3	A-		
4	3,7	BBB+	Bon	
	4,0	BBB		
	4,3	BBB-		
5	4,7	BB+	Assez bon	
	5,0	BB		
	5,3	BB-		
6	5,7	B+	Faible	
	6,0	B		
	6,3	B-		
7	6,7	CCC+	Attention particulière	Catégorie spéciale
	7,0	CCC		
	7,3	CCC-		
8	8,0	CC/CD	Pertes attendues/En défaut	

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des Affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres accords de projet et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Département des opérations bancaires, le Département de la gestion des risques et, au besoin, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des affaires économiques et le Département chargé de l'environnement et du développement durable.

La Banque attribue une note interne d'évaluation du risque à toutes les contreparties, tous les garants et toutes les contreparties d'option de vente et entités souveraines représentés au sein des portefeuilles des opérations bancaires et de la trésorerie. Les notes des contreparties reflètent la vigueur financière, et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un actionnaire important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaut sont habituellement plafonnées par la note souveraine locale, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays d'opérations qui peut être doté d'une meilleure note que la note souveraine locale. Durant l'année, la Banque a continué de mettre en œuvre plusieurs modifications de ses procédures et de sa méthodologie de notation de la probabilité de défaut afin d'en améliorer le calibrage et la cohérence. La Banque note également les taux de pertes en cas de défaut sur une échelle de 0 % à 100 % selon le rang, la juridiction et le secteur de l'opération.

Les provisions de portefeuille générales de la Banque reposent sur une valeur supposée en fonction des notes de probabilité de défaut attribuées à chaque opération par le Département de la gestion des risques et des paramètres de pertes en cas de défaut dépendant du rang du produit et de la juridiction. Les hypothèses concernant la probabilité de défaut et les taux de pertes en cas de défaut sont restées plus prudentes que ce que laissait supposer l'expérience concrète de la Banque en matière de défaut et de redressement.

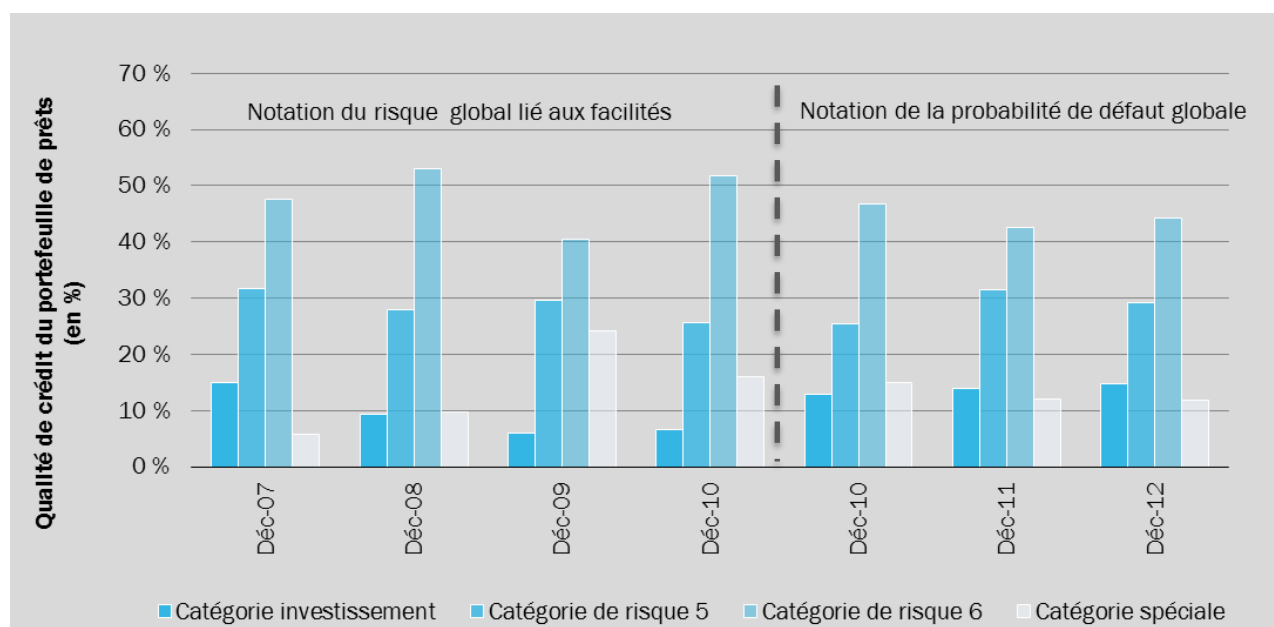
¹⁶ Les notes 9 et 10 d'évaluation du risque ont été éliminées en 2012 compte tenu du manque d'informations complémentaires et sont désormais regroupées dans la catégorie 8,0.

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et dans divers portefeuilles secondaires. Il rend compte également du respect de l'ensemble des limites de risque fixées pour le portefeuille, en expliquant notamment tout dépassement.

Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2012

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 18,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Le montant total du portefeuille de prêts signés des Opérations bancaires (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de la juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) et des garanties a progressé, s'établissant à 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 26,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Le profil moyen du portefeuille en termes de crédit, qui s'est amélioré depuis 2009, est resté relativement stable en 2012, la note de probabilité de défaut moyenne pondérée enregistrant une légère hausse de 5,56 à 5,59. Les actifs de la catégorie spéciale (associés à un risque noté de 6,7 à 8,0) sont aussi demeurés relativement stables, avec une amélioration de 12 % à 11,7 % même si, en valeur absolue, ils ont augmenté de 3,2 milliards d'euros à 3,4 milliards d'euros. Ce résultat témoigne dans l'ensemble d'une poursuite de la stabilisation dans les pays d'opérations de la BERD depuis les années de crise de 2008 et 2009. Jusqu'à présent, c'est cette tendance qui a prédominé malgré les pressions négatives dues à la situation dans la zone euro voisine, à une reprise dans l'ensemble décevante et à une certaine détérioration du risque-pays sur plusieurs plans dans des pays d'opérations de la Banque.



Remarque : Le trait vertical, qui correspond à décembre 2010, marque le passage d'une notation globale des risques associés aux prêts, à une notation globale de la probabilité de défaut. Décembre 2010 est présenté en utilisant les deux méthodologies afin de faire ressortir l'impact du changement de méthodologie.

Les actifs correspondant à des prêts improductifs¹⁷ ont continué d'avoir un impact relativement faible sur la note moyenne des risques associés au portefeuille. Ils ont toutefois progressivement augmenté ces dernières années, partant d'un niveau très bas pour atteindre 676 millions d'euros en 2012, soit 3,4 % des actifs d'exploitation (491 millions d'euros, ou 2,6 % à la fin de 2011). Les prêts en difficulté restructurés¹⁸ ont aussi exercé une influence relativement faible, représentant 372 millions d'euros supplémentaires, soit 1,9 % des actifs d'exploitation à la fin de 2012. En termes nets, les passages en pertes et profits se sont établis à 38 millions d'euros en 2012. Cela porte le total des passages en pertes et profits, en termes nets, à 79 millions d'euros sur les cinq dernières années. Généralement, les passages en pertes et profits sont relativement peu nombreux car la Banque tire parti de ses importantes disponibilités et de sa capitalisation pour faire face aux prêts en difficulté.

¹⁷ On parle d'actifs correspondant à des prêts improductifs : soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de plus de 90 jours vis-à-vis d'un créancier important ; soit lorsque la Banque considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient). Parmi les actifs correspondant à des prêts improductifs figurent des prêts douteux représentant 624 millions d'euros (2011 : 484 millions d'euros) et des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net de 52 millions d'euros (2011 : 7 millions d'euros).

¹⁸ Définis comme des prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient devenus, à défaut de telles modifications, des prêts dépréciés.

Prêts sur la base du coût amorti

Les tableaux ci-après analysent les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individua- lisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Très solide	79	-	-	79	0,4	-	-	79	0,0
3 : Solide	482	-	-	482	2,5	(1)	-	481	0,2
4 : Bon	2 805	-	-	2 805	14,5	(7)	-	2 798	0,2
5 : Assez bon	6 222	-	-	6 222	32,2	(21)	-	6 201	0,3
6 : Faible	7 298	17	-	7 315	37,9	(180)	-	7 135	2,5
7 : Attention particulière	1 761	45	-	1 806	9,3	(247)	-	1 559	13,6
8 : Pertes attendues/en défaut	-	-	624	624	3,2	-	(280)	344	45,0
Au 31 décembre 2012	18 647	62	624	19 333	100,0	(456)	(280)	18 597	-

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individua- lisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Très solide	69	-	-	69	0,4	-	-	69	0,0
3 : Solide	502	-	-	502	2,8	(1)	-	501	0,2
4 : Bon	2 285	-	-	2 285	12,6	(6)	-	2 279	0,3
5 : Assez bon	5 739	-	-	5 739	31,7	(24)	-	5 715	0,4
6 : Faible	6 993	-	-	6 993	38,7	(152)	-	6 841	2,2
7 : Attention particulière	1 999	17	-	2 016	11,1	(239)	-	1 777	11,9
8 : Pertes attendues/en défaut	-	-	484	484	2,7	-	(250)	234	51,7
Au 31 décembre 2011	17 587	17	484	18 088	100,0	(422)	(250)	17 416	-

Sur les prêts exigibles, 57 millions d'euros l'étaient depuis moins de 30 jours (2011 : 2 millions d'euros). Aucun prêt n'était exigible depuis plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2011 : 8 millions d'euros) et 5 millions d'euros étaient exigibles depuis plus de 90 jours (2011 : 7 millions d'euros).

Au 31 décembre 2012, les garanties détenues pour les prêts dépréciés et exigibles étaient estimées à 375 millions d'euros (2011 : 248 millions d'euros). La plupart de ces garanties sont illiquides et par conséquent difficiles à évaluer. Comme il n'existe généralement pas de valorisations indépendantes récentes, ce montant représente la meilleure estimation de la Banque. La couverture qu'apportent les garanties au regard de l'encours de chaque prêt déprécié peut varier, comme le montrent les degrés respectifs de dépréciation. En général, la Banque exige des sûretés pour accorder des prêts au secteur des entreprises. Elle bénéficie également des garanties et du partage de risques que procurent les Fonds spéciaux (voir note annexe 30 : Parties liées), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 108 millions d'euros à la fin de l'année.

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

	Juste valeur 2012 En millions d'euros	Juste valeur 2011 En millions d'euros
Notation du risque		
5 : Assez bon	41	17
6 : Faible	102	193
7 : Attention particulière	74	29
8 : Pertes attendues/en défaut	30	-
Au 31 décembre	247	239

Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

	Engagements non utilisés ¹⁹ 2012 En millions d'euros	Garanties 2012 En millions d'euros	Engagements non utilisés 2011 En millions d'euros	Garanties 2011 En millions d'euros
Notation du risque				
2 : Très solide	-	-	-	-
3 : Solide	13	-	230	3
4 : Bon	870	24	567	30
5 : Assez bon	2 103	86	2 608	15
6 : Faible	4 916	460	3 712	417
7 : Attention particulière	718	57	519	88
8 : Pertes attendues/en défaut	106	-	42	-
Au 31 décembre	8 726	627	7 678	553

Pour les projets notés 8 ou plus, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité du crédit. En outre, la Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts.

Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, aucun de ces montants n'étant considérés comme dépréciés.

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	12	15
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	12	15

¹⁹ Les références à des engagements non utilisés dans la section sur la gestion du risque de crédit concernent uniquement les prêts des Opérations bancaires.

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Concentration par pays

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par pays. ²⁰ La Banque présente généralement une bonne diversification par pays en dehors de sa concentration en Russie, qui correspond à elle seule à 23 % des prêts (voir le tableau ci-après) et à 26 % de l'ensemble du portefeuille de la Banque, y compris les titres de participation pris en compte à leur coût. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où opère la Banque sont fortement corrélés.

	Prêts 2012 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros	Prêts 2011 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros
Albanie	318	131	449	277	131	408
Arménie	207	59	266	209	41	250
Azerbaïdjan	390	223	613	434	234	668
Bélarus	178	163	341	61	185	246
Bosnie-Herzégovine	467	385	852	412	466	878
Bulgarie	832	282	1 114	872	163	1 035
Croatie	646	277	923	689	264	953
ERY de Macédoine	153	374	527	125	289	414
Estonie	18	1	19	16	3	19
Géorgie	418	139	557	445	165	610
Hongrie	446	43	489	480	71	551
Jordanie	-	76	76	-	-	-
Kazakhstan	964	445	1 409	970	523	1 493
Kosovo ²¹	20	4	24	-	-	-
Lettonie	31	86	117	32	90	122
Lituanie	125	33	158	147	1	148
Maroc	-	13	13	-	-	-
Moldova	151	184	335	155	129	284
Mongolie	303	203	506	175	59	234
Monténégro	130	139	269	100	147	247
Ouzbékistan	49	2	51	70	2	72
Pologne	1 025	565	1 590	1 001	457	1 458
République kirghize	127	72	199	74	129	203
République slovaque	412	89	501	303	41	344
République tchèque	28	1	29	34	1	35
Roumanie	1 697	734	2 431	1 744	457	2 201
Russie	4 994	1 571	6 565	4 791	1 513	6 304
Serbie	1 079	939	2 018	1 083	905	1 988
Slovénie	86	60	146	92	61	153
Tadjikistan	46	66	112	42	35	77
Tunisie	-	15	15	-	-	-
Turkménistan	31	9	40	28	3	31
Turquie	1 819	420	2 239	1 211	135	1 346
Ukraine	2 390	1 550	3 940	2 255	1 530	3 785
Au 31 décembre	19 580	9 353	28 933	18 327	8 230	26 557

²⁰ Selon le lieu d'utilisation des fonds. La Banque a éliminé la catégorie « Régional » en 2012, ces actifs étant répartis proportionnellement en fonction des utilisations projetées des fonds.

²¹ Des opérations auparavant répertoriées sous la Serbie ont été réaffectées au Kosovo.

Exposition à la zone euro

Le portefeuille des Opérations bancaires a une exposition à la fois directe et indirecte à la zone euro. L'exposition directe est due à la présence de trois pays d'opérations de la Banque dans la zone euro ou à des prêts et des investissements destinés à des contreparties implantées dans la zone euro, lorsque les fonds de la Banque sont ensuite rétrocédés ou investis dans des pays d'opérations de la BERD. Pour la plupart de ces contreparties, les principales opérations et donc le principal risque-pays se situent dans les pays d'opérations de la Banque.

L'exposition indirecte de la Banque vient de prêts ou d'investissements destinés à des filiales de groupes économiques implantés dans la zone euro²², ce qui est fréquent compte tenu des solides liens commerciaux entre les régions. Dans bien des cas, la filiale a une solvabilité distincte de celle de la société mère dans la zone euro. Les expositions enregistrées fin 2012, lorsque la principale société mère exploitante était située dans la zone euro, figurent dans le tableau ci-après. Les pays ont été classés dans le sous-groupe 1 de la zone euro lorsque la prime du contrat d'échange sur risque de défaillance (*Credit Default Swaps* ou CDS) souverain était supérieure à 200 points de base à la fin de 2012.

En millions d'euros	Portefeuille	Actifs d'exploitation	Non utilisés	% non utilisé	Part du total des actifs d'exploitation dans la zone euro (en %)
Espagne	599	521	78	13 %	7 %
Grèce	471	469	2	0 %	6 %
Italie	1 405	1 298	107	8 %	18 %
Portugal	234	213	21	9 %	3 %
Slovénie	150	87	63	42 %	1 %
Sous-groupe 1	2 859	2 588	271	9 %	35 %
Allemagne	967	913	54	6 %	12 %
Autriche	1 609	1 431	178	11 %	20 %
Belgique	235	153	82	35 %	2 %
Estonie	54	54	-	0 %	1 %
Finlande	178	132	46	26 %	2 %
France	2 195	1 805	390	18 %	25 %
République slovaque	258	246	12	5 %	3 %
Sous-groupe2	5 496	4 734	762	14 %	65 %
Total zone euro	8 355	7 322	1 033	12 %	100 %

Outre ces relations commerciales plus directes, de solides relations économiques existent entre la zone euro et les pays d'opérations de la Banque, notamment sous forme d'échanges et de prises de participation au sein des secteurs bancaires locaux, en particulier en Europe centrale et du Sud-Est.

²² Les groupes économiques sont définis en fonction de l'actionnaire majoritaire commun.

Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, seuls les services bancaires présentant une importante concentration sectorielle.

	Prêts 2012 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros	Prêts 2011 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros
Agro-industries	2 044	612	2 656	1 866	444	2 310
Assurances et services financiers	990	85	1 075	866	52	918
Électricité et énergie	1 817	1 390	3 207	1 636	895	2 531
Financement de petites entreprises	690	53	743	575	138	713
Immobilier et tourisme	469	243	712	409	274	683
Industrie manufacturière et services	2 251	493	2 744	1 964	627	2 591
Infrastructures municipales et environnementales	1 102	760	1 862	1 033	800	1 833
Ressources naturelles	1 153	781	1 934	1 209	440	1 649
Services bancaires	4 881	958	5 839	4 950	882	5 832
Technologies de l'information et de la communication	298	34	332	186	39	225
Transport	1 195	763	1 958	1 158	633	1 791
Non souverains	16 890	6 172	23 062	15 852	5 224	21 076
Souverains	2 690	3 181	5 871	2 475	3 006	5 481
Au 31 décembre	19 580	9 353	28 933	18 327	8 230	26 557

Concentration par contrepartie

En ce qui concerne l'exposition aux contreparties des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond²³ qui correspond à 5 % du capital libéré et des réserves et s'applique à chaque groupe économique (sans tenir compte de la solvabilité distincte des filiales). À la fin de 2012, l'exposition maximale à un groupe économique était de 592 millions d'euros et à une seule entité juridique de 363 millions d'euros.

Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : gestion

Pour les risques de la Trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances ainsi que des risques et des ressources et il est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été émises sur les procédures de prise de risque et de gestion du risque à suivre par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue d'une part au Vice-Président et Directeur financier le pouvoir de gérer, et d'autre part au Vice-Président Risques le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème majeur d'interprétation. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie. Ce comité, présidé par le Vice-Président et Directeur financier, réunit les principaux responsables de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que des directives correspondantes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il étudie en outre les nouvelles propositions de produits pour la trésorerie. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Département de la gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation du Vice-Président Finance et du Vice-Président Risques et Ressources.

²³ Un groupe très restreint de contreparties bancaires a un plafond supérieur, fixé à 10 %, mais il est actuellement géré dans la limite du plafond inférieur de 5 %.

Pour les contreparties de la Trésorerie, les plafonds de crédit sont fonction des notes de crédit internes attribuées par le Département de la gestion des risques. Ces notes se fondent sur une analyse interne de la solvabilité des contreparties approuvées qui fait la synthèse d'études externes et de données de marché, en tenant compte notamment des notes accordées par les agences de notation externes approuvées. La notation interne de crédit est la même que celle utilisée pour les risques liés aux Opérations bancaires.

Les risques éligibles de la Trésorerie sont normalement notés de 1,0 à 3,3 (ce qui équivaut approximativement aux notes de AAA à A- de Standard & Poor's), à l'exception des contreparties approuvées pour les activités en monnaie locale dans les pays d'opérations de la BERD. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil d'administration précise la note minimale et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président Risques indiquent des plafonds à l'exposition maximale admissible par catégorie de note et par type de contrepartie. Pour chaque contrepartie, le degré de risque autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits éligibles de la contrepartie en question, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues chaque année par le Département de la gestion des risques.

Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, les Départements de la gestion des risques et de la trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du Vice-Président Risques et du Vice-Président et Directeur financier. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %) ²⁴ et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transactions et se fonde sur l'échéance de la transaction effectuée avec la contrepartie qui présente l'échéance la plus éloignée. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent.

Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un contrat d'échange sur défaillance (CDS) réduit généralement le risque mesuré qui pèse sur l'entité de référence. Au 31 décembre 2012, une protection à hauteur de 182 millions d'euros était détenue par le biais de contrats d'échange sur risque de défaillance (CDS).

Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : résultats 2012

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a été de 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 contre 14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

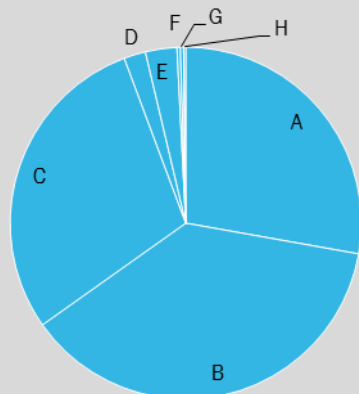
Malgré la poursuite des dégradations des notes des contreparties pour les opérations de trésorerie, le Département de la Trésorerie a continué de maintenir, en 2012, un risque de crédit moyen très satisfaisant en investissant de nouvelles liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs bien notés. Il en a résulté, pour le portefeuille de trésorerie, une moyenne pondérée stable des notes de probabilité de défaut, fondée sur un risque maximal de contrepartie de 2,21 au 31 décembre 2012 (2011 : 2,21). Cette évaluation sous-estime l'amélioration de la qualité du crédit, dans la mesure où la Trésorerie a augmenté ses expositions aux titres de créance garantis de premier plan (comme les obligations sécurisées), tout en réduisant ses investissements dans des dettes de second rang. Le caractère prioritaire des créances et le meilleur recouvrement des expositions garanties qui y est associé ne se reflètent pas dans la notation de la probabilité de défaut, mais plutôt dans les taux de pertes en cas de défaut.

Une très faible part des expositions de trésorerie est d'une qualité inférieure à la catégorie investissement, ²⁵ à 3,7 % au 31 décembre 2012 (2011 : 4,2 %). Ces expositions se composent du petit volant de liquidités en monnaie locale détenu par des contreparties des pays d'opérations, de plusieurs investissements dans des titres adossés à des actifs (*asset-backed security* ou ABS) notés AAA initialement par d'importantes agences de notation externes et de plusieurs obligations du secteur financier dont l'émetteur s'est vu attribuer une note inférieure après l'achat.

²⁴ La valeur exposée au risque (VaR) est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque en fonction d'un horizon de négociation à un jour et d'un niveau de confiance donné. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque et donne une mesure plus précise de pertes potentielles importantes.

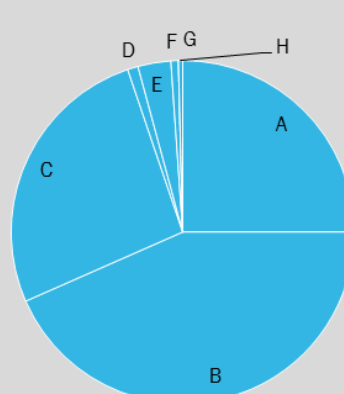
²⁵ Soit celles de niveau BBB-/Baa3/BBB- ou inférieures.

Qualité de crédit de portefeuille de trésorerie 31 décembre 2012



Notation du risque	%
A 1.0	27,8
B 1.7-2.5	37,4
C 2.7-3.3	29,1
D 3.7-4.3	2,0
E 4.7-5.3	2,9
F 5.7-6.3	0,3
G 6.7-7.3	0,3
H 8.0	0,2

Qualité de crédit de portefeuille de Trésorerie 31 décembre 2011



Notation du risque	%
A 1.0	25,0
B 1.7-2.5	43,4
C 2.7-3.3	26,4
D 3.7-4.3	1,0
E 4.7-5.3	3,1
F 5.7-6.3	0,7
G 6.7-7.3	0,0
H 8.0	0,4

Le portefeuille de trésorerie contient très peu d'actifs improductifs : 34,5 millions d'euros, soit 0,2 % du futur risque maximal potentiel de la Trésorerie²⁶. Cela constitue une amélioration par rapport à 2011 car la Banque est parvenue à réduire le poids de plusieurs actifs hérités de la crise de 2009.

Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	7 208	4 894
4 : Bon	-	260
5-6 : Assez bon à faible	307	18
Au 31 décembre	7 515	5 172

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2011 : néant).

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes. Aucune garantie n'est détenue sur des titres de créance dépréciés.

Notation du risque	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	16	336
4 : Bon	7	23
5-6 : Assez bon à faible	117	45
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	35	7
Au 31 décembre	175	411

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2012 ou en 2011.

²⁶ Ce pourcentage est calculé sur la base du futur risque potentiel et tient compte d'un actif comptabilisé à sa juste valeur et par conséquent sans provision individualisée, mais considéré comme improductif par la Banque.

Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	11 894	-	11 894	-	11 894
4 : Bon	318	-	318	-	318
5-6 : Assez bon à faible	7	-	7	-	7
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	3	21	24	(8)	16
Au 31 décembre 2012	12 222	21	12 243	(8)	12 235

Notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	10 866	-	10 866	-	10 866
4 : Bon	162	-	162	-	162
5-6 : Assez bon à faible	27	-	27	-	27
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	-	106	106	(34)	72
Au 31 décembre 2011	11 055	106	11 161	(34)	11 127

Actifs financiers dérivés

Le tableau ci-après analyse les actifs dérivés de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	4 328	4 764
4 : Bon	155	87
5-6 : Assez bon à faible	178	182
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	10	78
Au 31 décembre	4 671	5 111

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2012 ou en 2011.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et au sein du portefeuille de trésorerie. Dans le portefeuille des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des promoteurs tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Ce portefeuille a aussi une composante restreinte de swaps conclus avec des clients pour couvrir leurs risques de marché ou pour faciliter un financement en monnaie forte. Il a en outre une petite composante de swaps de devises entièrement couverts, conclus avec des clients pour les aider à gérer leurs risques de marché. Dans le portefeuille de trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie, tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés. Le Département de la Trésorerie a aussi un petit portefeuille de dérivés de crédit hérités du passé, mais n'effectue plus d'opérations sur ce marché.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit ainsi qu'à des tests de résistance. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple en surveillant la volatilité des options, le risque de différentiel de taux concernant les swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

	Actifs 2012 En millions d'euros	Passifs 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros	Actifs 2011 En millions d'euros	Passifs 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros
Instruments dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	89	(94)	(5)	150	(30)	120
Opérations en devises au comptant et à terme	86	(179)	(93)	195	(76)	119
	175	(273)	(98)	345	(106)	239
Taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	111	(163)	(52)	96	(151)	(55)
Crédits de gré à gré						
Contrats d'échange sur risque de défaillance (CDS)	1	(3)	(2)	14	(7)	7
Instruments dérivés des Opérations bancaires						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	411	(60)	351	433	(81)	352
Total instruments dérivés de transaction et instruments dérivés des Opérations bancaires	698	(499)	199	888	(345)	543
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couverture en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	1 600	(330)	1 270	1 681	(346)	1 335
Swaps sur devises	2 352	(649)	1 703	2 509	(863)	1 646
Dérivés intégrés	12	(272)	(260)	19	(89)	(70)
	3 964	(1 251)	2 713	4 209	(1 298)	2 911
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme sur devises	9	(2)	7	14	-	14
Total dérivés détenus pour couverture	3 973	(1 253)	2 720	4 223	(1 298)	2 925
Total dérivés au 31 décembre	4 671	(1 752)	2 919	5 111	(1 643)	3 468

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés²⁷, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si cette dernière remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales appliquées aux contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « A ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la note de risque de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la note de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2012, 99 % (2011 : 100 %) des risques bruts de contrepartie sur instruments dérivés encourus par la Banque faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit, afin d'autoriser le versement d'une garantie en espèces ou sous forme d'obligations d'État liquides notées AAA et AA+.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2012, ce risque s'élevait à 3,1 milliards d'euros (2011 : 3,5 milliards d'euros). Dans

²⁷ Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 3 milliards d'euros (2011 : 3,3 milliards d'euros), ramenant le risque de crédit net à 0,1 milliard d'euros (2011 : 0,2 milliard d'euros).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (opération de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2012 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2012 En millions d'euros	Garanties détenues 2011 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2011 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Titres d'emprunt d'État notés AAA	1 075	-	1 808	-
Monétaires	1 932	1 932	1 445	1 445
Opérations de prise et de mise en pension	4 199	-	2 800	-
Au 31 décembre	7 206	1 932	6 053	1 445

Le terme « créances garanties » qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2012, la Banque détenait 0,6 milliard d'euros (2011 : 0,9 milliard d'euros) de créances garanties.

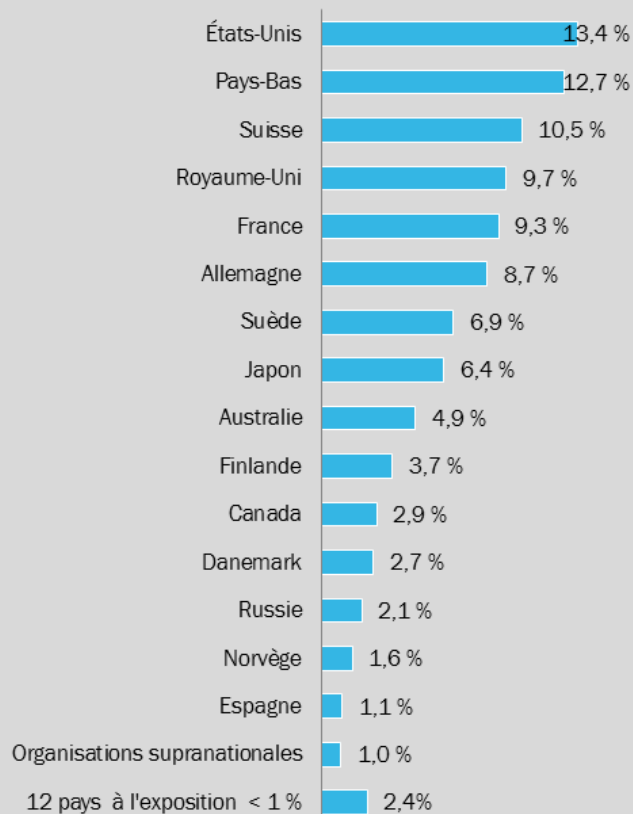
Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : concentration

Concentration par pays

À la fin de 2012, le risque de crédit du portefeuille de trésorerie était réparti entre 28 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (13 %), les Pays-Bas (13 %), la Suisse (11 %), le Royaume-Uni (10 %) et la France (9 %). En 2011, les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (18 %), les Pays-Bas (14 %), la France (12 %), le Royaume-Uni (10 %) et l'Allemagne (9 %).

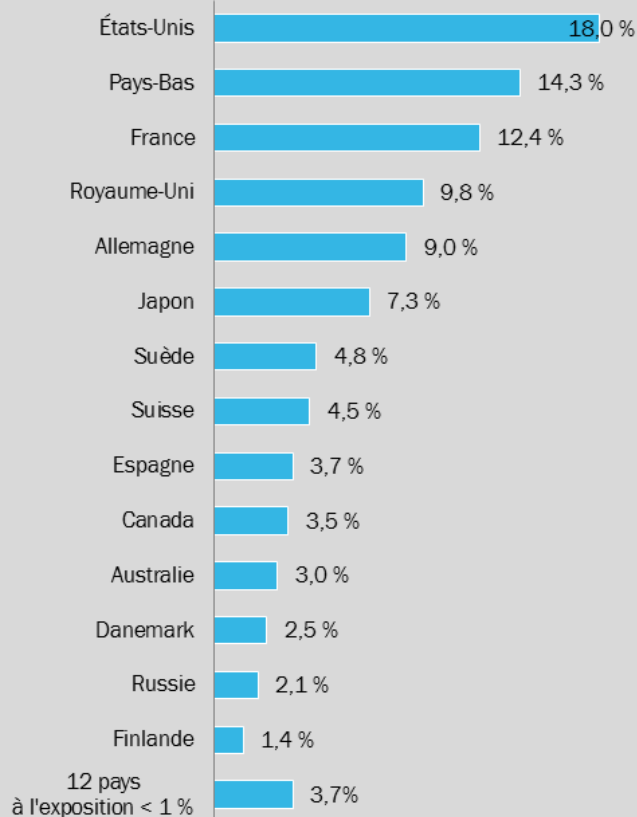
Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

31 décembre 2012



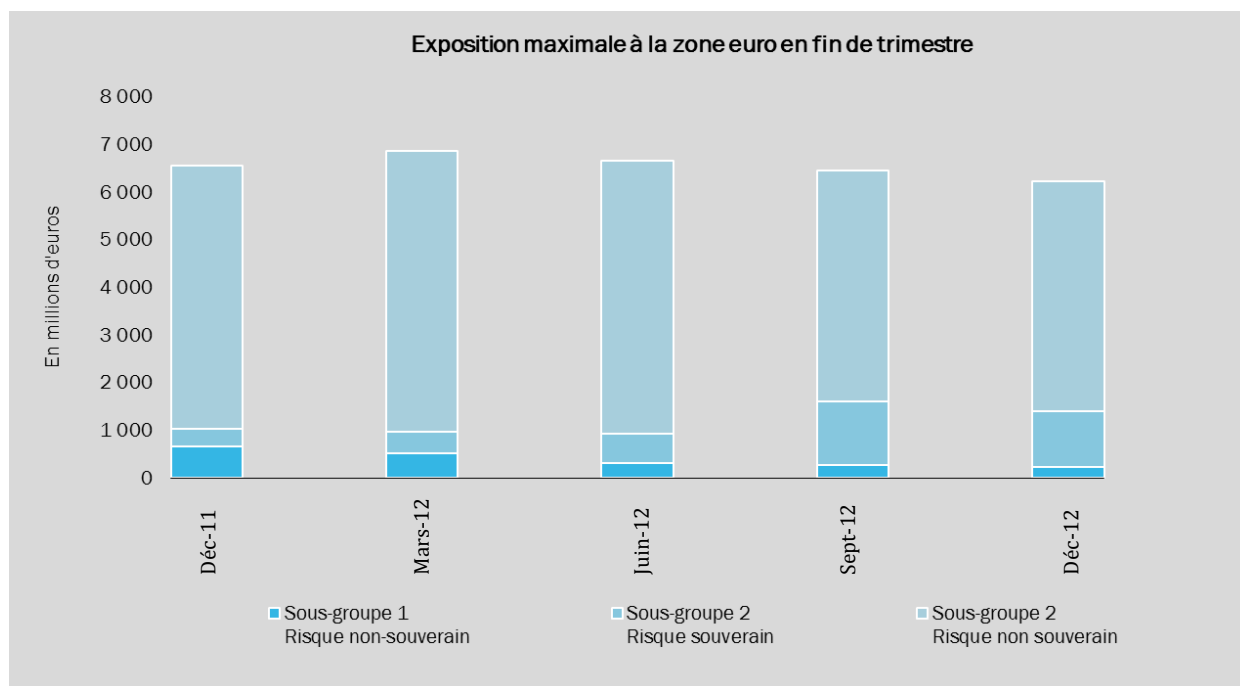
Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

31 décembre 2011



Concentration dans la zone euro

Le Département de la Trésorerie a une exposition directe à la zone euro, notamment aux contreparties non souveraines dans les pays qui sont le mieux notés de la zone. L'exposition au sous-groupe 1 a diminué de 66 % durant l'année et correspond à présent à 224 millions d'euros vis-à-vis des contreparties non souveraines. Il n'y a plus d'exposition aux contreparties souveraines du sous-groupe 1.

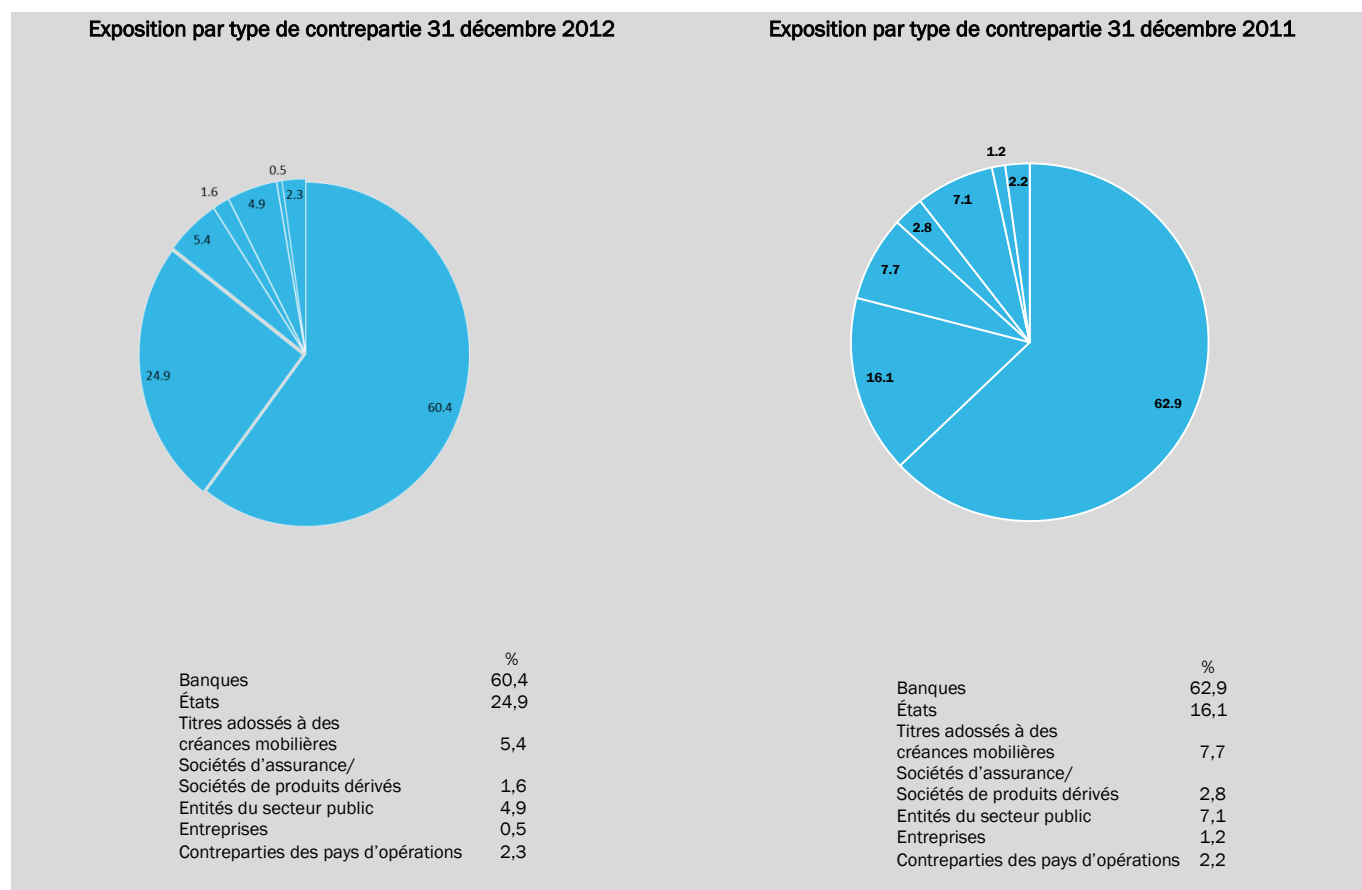


Sous-groupe 1 : Espagne, Italie et Irlande

Sous-groupe 2 : Belgique, France, Allemagne, Finlande, Autriche, Luxembourg et Pays-Bas

Concentration par type de contrepartie

La Banque continue d'être fortement exposée aux banques dans le portefeuille de trésorerie, même si cette composante de son exposition a légèrement diminué en proportion en 2012. Les banques représentaient l'essentiel du risque maximal du portefeuille au 31 décembre 2012 (60 %, contre 63 % en 2011). L'exposition directe²⁸ au risque souverain a augmenté, atteignant 25 % (2011 : 22 %) et, bien que l'exposition aux contreparties dans les pays d'opérations se soit légèrement accrue, elle est restée dans la fourchette habituelle observée au fil des années.



B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur produits de base. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une certaine devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Le risque de courbe se subdivise quant à lui en variations du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et en changements de pente ou de profil de la courbe.

De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, face la crise persistante des dettes souveraines en Europe, les fortes incertitudes ont persisté sur les marchés, même si la volatilité des taux d'intérêt et des mouvements de change a dans l'ensemble diminué par rapport à 2011. Les marchés d'actions ont continué de se redresser au premier trimestre, seulement pour se contracter de nouveau au deuxième trimestre (revenant aux niveaux du troisième trimestre de 2011), avant de suivre une évolution plus durable au second semestre et mieux terminer l'année qu'en 2011. Le risque de marché le plus significatif réside dans les actions cotées (Opérations bancaires) et le risque de change associé, tandis que le risque de taux d'intérêt est maintenu à un minimum.

²⁸ L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de nantissements des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les VaR traitées dans la section « Risque de marché du portefeuille de trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'impact que pourrait avoir sur le résultat net de la Banque une hausse ou une baisse des taux de change par rapport à l'euro.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	2,1	1 237	26
Euro	-	1 845	-
Kuna croate	0,6	530	3
Leu roumain	4,5	270	12
Rouble russe	2,5	1 617	41
Tenge kazakh	2,9	149	5
Zloty polonais	3,1	367	11
Autres non euro	2,3	634	15
Au 31 décembre 2012	-	6 649	113

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	0,1	1 007	1
Euro	-	1 804	-
Kuna croate	0,5	556	3
Leu roumain	5,1	263	13
Rouble russe	4,0	1 336	53
Tenge kazakh	3,5	178	6
Zloty polonais	3,4	214	7
Autres non euro	2,4	679	16
Au 31 décembre 2011	-	6 037	99

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, une augmentation ou une diminution des indices de référence.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	12,6	530	67
Hongrie	Indice CHTX	2,1	63	1
Kazakhstan	Indice KASE	6,7	193	13
Pologne	Indice WIG	4,0	663	26
Roumanie	Indice BET	1,6	278	4
Russie	Indice RTS	13,5	2 463	332
Serbie	Indice BELEX15	15,7	149	23
Ukraine	Indice PFTS	0,5	154	1
Régional et autre	Moyenne pondérée	10,4	2 156	224
Au 31 décembre 2012		-	6 649	691

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	-	556	-
Hongrie	Indice CHTX	3,1	121	4
Kazakhstan	Indice KASE	2,4	186	4
Pologne	Indice WIG	0,8	451	3
République slovaque	Indice SAX	11,7	205	24
Roumanie	Indice BET	2,2	263	6
Russie	Indice RTS	15,2	2 006	305
Serbie	Indice BELEX15	9,0	142	13
Ukraine	Indice PFTS	35,2	203	71
Régional et autre	Moyenne pondérée	10,5	1 904	201
Au 31 décembre 2011		-	6 037	631

Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base à la fois directement, du fait de certains investissements, et indirectement, du fait de l'importance des produits de base dans plusieurs de ses pays d'opérations.

Risque de marché du portefeuille de trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la Trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque), qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo, et diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

D'autres mesures de l'eVaR sont également suivies, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR concernant les options sont également effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change à un horizon de négociation d'un jour et compte tenu d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les présents états financiers sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % à un horizon de négociation de dix jours.

Bien que l'eVaR constitue un indicateur plus fiable du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle est limitée par son approche rétrospective dans la mesure où les événements survenus sur le marché par le passé ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. De ce fait, un certain nombre d'autres indicateurs de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière d'indicateurs de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. En outre, divers tests de résistance sont réalisés quotidiennement. Ils comportent principalement les opérations suivantes :

- test de résistance appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des modifications prononcées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- tests de résistance pour l'ensemble du portefeuille de trésorerie, à partir de scénarios rétrospectifs.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la récente crise financière, sera renforcée et améliorée en tenant compte des enseignements de la crise économique.

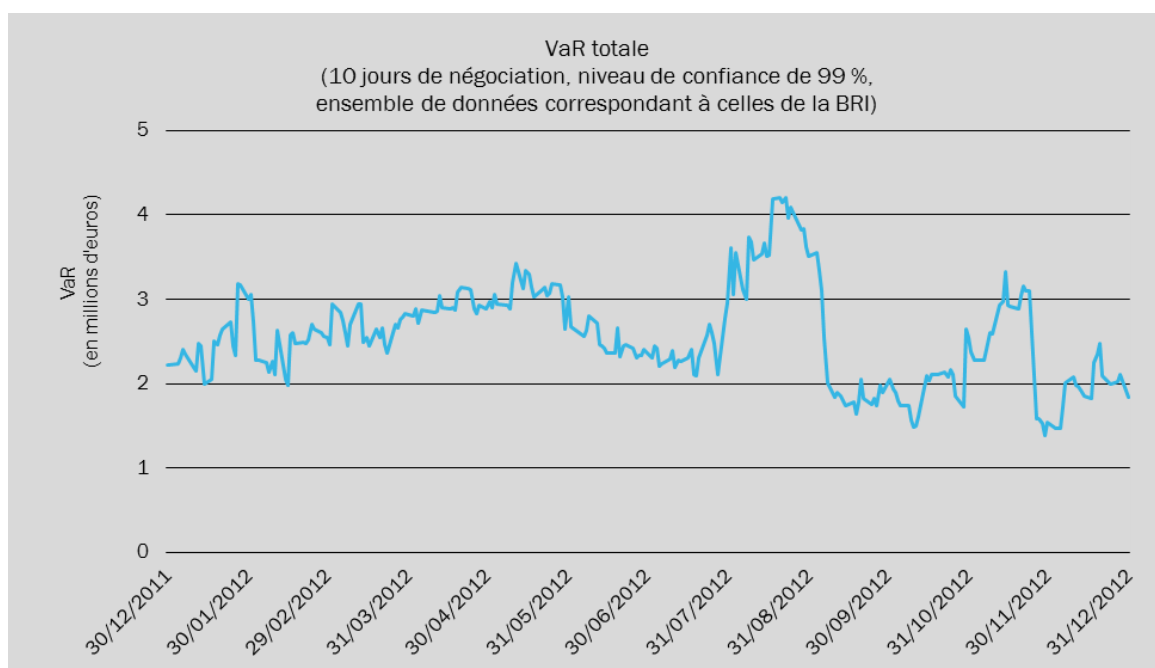
La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré et suivi quotidiennement par le Département de la gestion des risques afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont basses en comparaison du capital de la Banque et elles ont été relativement peu utilisées (généralement à moins de 20 %). Les mouvements de profits et pertes correspondants ont également été très réduits en 2012, validant les faibles niveaux d'exposition au risque de marché indiqués plus haut.

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché reconnues, dont la VaR, le risque lié à la marge (hors crédit) et le risque de volatilité, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

Au 31 décembre 2012, la valeur exposée au risque (VaR) globale du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un niveau de confiance de 99 % à un horizon de dix jours de négociation, était de 1,8 million d'euros (2011 : 2,2 millions d'euros). La VaR a atteint un niveau maximal de 4,2 millions d'euros en août, largement dans la limite de la VaR totale approuvée par le Conseil pour l'ensemble des fonds de la Trésorerie.²⁹ Au cours de l'exercice, la VaR moyenne s'est établie à 2,6 millions d'euros (2011 : 2,1 millions d'euros), tandis que les valeurs minimale et maximale ont été de 1,4 million d'euros et de 4,2 millions respectivement (2011 : 1,1 million d'euros et 4 millions d'euros). Le futur risque maximal potentiel du portefeuille auquel s'appliquent ces chiffres correspondait à 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 14,9 milliards d'euros).



²⁹ Cette limite a été fixée à 27 millions d'euros à compter du 20 juillet 2010.

La contribution spécifique du risque de change à la VaR globale atteignait 0,5 million d'euros en fin d'exercice (2011 : 0,1 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2012 et n'a jamais dépassé 1,2 million d'euros (2011 : 1,6 million d'euros). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, la VaR sur les options s'élevant à seulement 0,3 million d'euros en fin d'exercice (2011 : 0,03 million d'euros), avec un niveau maximal de 1,4 million d'euros en août (2011 : 1,4 million d'euros en août).

Outre les éléments ci-dessus, la VaR, calculée de façon autonome, des couvertures du budget en livre sterling, dépendantes des fluctuations de la parité euro/livre sterling, était de 11,3 millions d'euros en fin d'exercice. Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié d'associer la VaR à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de trésorerie.

Risques sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de la Trésorerie. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont énoncées dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*, qui est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. Ces politiques sont conçues pour permettre à la Banque de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

La politique à moyen terme de la Banque en matière de liquidités, qui prévoit une situation sur plusieurs années, s'articule autour de deux axes :

- les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 45 % de la projection des besoins nets de trésorerie sur trois ans, la cible opérationnelle étant de 90 % ; et
- les actifs liquides bruts de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % du total des engagements non utilisés, plus une année de service de la dette, la cible opérationnelle étant de 100 %.

Pour déterminer ces ratios, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de la Trésorerie nets des créances à court terme.³⁰ On entend par « une année de service de la dette » tous les paiements des intérêts et du principal d'une dette qui arrivent à échéance dans un délai d'un an ou bien qui pourrait faire l'objet d'une demande de remboursement durant cette même période.

Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chaque ratio, tant au 31 décembre 2012 que de manière constante tout au long de l'exercice. La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par le Département de la Trésorerie au 31 décembre 2012 était de 1 an (2011 : 1,3 an).

Au quatrième trimestre 2012, la Banque a introduit une nouvelle politique de liquidité à court terme qui repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (« Liquidity Coverage Ratio » - LCR) proposé dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette politique exige que le ratio des actifs liquides éligibles et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Depuis leur introduction, ces ratios minimaux ont été constamment dépassés.

Outre les éléments pré-cités, le Département de la Trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme en euro. La note de crédit AAA de la Banque a été confirmée par les trois principales agences de notation en décembre 2012.

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont soumises à un examen indépendant par le Département chargé de la gestion du risque et le Comité chargé des risques de la Trésorerie qui est présidé par le Vice-Président et Directeur financier.

La norme « IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir » impose de présenter une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés résultant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus précoce à laquelle ils peuvent être exigibles. À cette fin, la Banque paramètre ses dettes exigibles en tenant compte des options conférant à ses contreparties des dérivés un droit de résiliation des instruments de couverture associés avant leur échéance légale. Cela traduit la manière dont la BERD gère concrètement sa dette malgré le fait que son exigibilité dépende du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant son échéance légale.

³⁰ En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance maximale d'un an au moment de l'acquisition - autrement dit, les créances qui ont une échéance résiduelle maximale d'un an n'en font pas partie.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps de devises. Alors que seuls les volets « règlement » de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des contrats à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement au comptant quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés à l'état de situation financière sont négligeables.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2012						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(3 084)	(2)	-	-	-	(3 086)
Dettes représentées par un titre	(728)	(1 713)	(7 077)	(9 062)	(16 678)	(35 258)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(84)	(70)	-	(160)
Au 31 décembre 2012	(3 814)	(1 719)	(7 161)	(9 132)	(16 678)	(38 504)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(6)	(8)	(32)	(75)	(54)	(175)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(48)	(321)	(1 399)	(1 360)	(1 131)	(4 259)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	44	300	1 324	1 202	1 081	3 951
Dérivés sur devises – sortie	(3 345)	(2 587)	(1 461)	-	-	(7 393)
Dérivés sur devises – entrée	3 264	2 521	1 426	-	-	7 211
Instruments de crédit dérivés	-	(1)	(2)	-	-	(3)
Au 31 décembre 2012	(91)	(96)	(144)	(233)	(104)	(668)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	7	(7)	(80)	(113)	(83)	(276)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(93)	(541)	(1 194)	(1 626)	(1 850)	(5 304)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	110	468	1 224	1 549	1 517	4 868
Au 31 décembre 2012	24	(80)	(50)	(190)	(416)	(712)
Total passif financier au 31 décembre 2012	(3 881)	(1 895)	(7 355)	(9 555)	(17 198)	(39 884)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 082)	-	-	-	-	(2 082)
Institutions non financières	(8 913)	-	-	-	-	(8 913)
Au 31 décembre 2012	(10 955)	-	-	-	-	(10 955)

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2011						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(2 614)	-	-	-	-	(2 614)
Dettes représentées par un titre	(676)	(2 069)	(5 593)	(8 217)	(17 517)	(34 072)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(59)	(81)	-	(146)
Au 31 décembre 2011	(3 292)	(2 073)	(5 652)	(8 298)	(17 517)	(36 832)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(5)	(26)	(76)	(55)	(164)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(4)	(123)	(479)	(1 140)	(505)	(2 251)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	2	126	483	1 122	480	2 213
Dérivés sur devises – sortie	(898)	(1 461)	(348)	-	-	(2 707)
Dérivés sur devises – entrée	888	1 418	326	-	-	2 632
Instruments de crédit dérivés	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2011	(14)	(45)	(44)	(94)	(80)	(277)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	1	(15)	(30)	(121)	(55)	(220)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(97)	(214)	(2 539)	(2 874)	(2 545)	(8 269)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	115	162	2 635	2 989	2 273	8 174
Au 31 décembre 2011	19	(67)	66	(6)	(327)	(315)
Total passif financier au 31 décembre 2011	(3 287)	(2 185)	(5 630)	(8 398)	(17 924)	(37 424)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 236)	-	-	-	-	(2 236)
Institutions non financières	(7 798)	-	-	-	-	(7 798)
Au 31 décembre 2011	(10 034)	-	-	-	-	(10 034)

D. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En application de l'article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé le quatrième Examen des ressources en capital (ERC4) qui définit la stratégie de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Il comporte une analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque ; une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région ; l'élaboration de la stratégie de développement et la détermination des objectifs à moyen terme ; et une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation des fonds propres. Il ressort de cet examen que la Banque s'appuie sur une solide assise financière et qu'il est nécessaire de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

En mai 2010, à l'issue de l'évaluation des exigences en termes de fonds propres dans le cadre de l'ERC4, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital social autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital exigible est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital exigible nouvellement autorisé. Les souscriptions devaient initialement avoir toutes été reçues au plus tard le 30 avril 2011, mais le Conseil d'administration a reporté cette date au plus tard au 31 décembre 2012. Les actions sujettes à appel peuvent faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la résolution n° 128. Au 31 décembre 2012, une augmentation du capital exigible de 8,8 milliards d'euros avait été souscrite (2011 : 7,6 milliards d'euros).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations au montant total du capital souscrit net d'obligations, des réserves et des excédents. Ce capital est défini dans la politique de la Banque relative aux réserves, à la mesure des fonds propres et aux plafonds prudentiels et se compose du capital souscrit net d'obligations,

des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements pour provisions générales et individualisées cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participation. Le capital ainsi défini s'élevait à 37,7 milliards d'euros³¹ au 31 décembre 2012 (2011 : 35,5 milliards d'euros).

L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit à libérer net d'obligations, augmenté des excédents et de la réserve générale. La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 70 % au 31 décembre 2012 (2011 : 70 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2011 : aucune). À titre d'illustration, si l'augmentation de 9 milliards d'euros de capital exigible aux termes de la résolution n° 128 avait été aussitôt effective et entièrement souscrite, le ratio de financement de la Banque se serait établi à 70 % au 31 décembre 2012 et à 67 % au 31 décembre 2011.

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle de l'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique relative au capital économique.

La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions. Le capital économique disponible géré par la Banque se compose du capital libéré, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale, ainsi que des ajustements pour provisions générales cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participations, évalués en fin d'exercice. Ce capital s'établissait à 14 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 13,1 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2012, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 74 %, à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque (2011 : 75 %). En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital réglementaire.

L'approche prudente de la Banque concernant la gestion du capital se reflète dans les principaux indicateurs financiers présentés page 7. Au 31 décembre 2012, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 27 % (2011 : 28 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 55 % (2011 : 54 %).

³¹ Ce capital inclut le capital souscrit (libéré et sujet à appel), les réserves et les bénéfices non distribués, ainsi que les provisions (ce capital étant comparé aux actifs d'exploitation avant provisions). Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires (les actifs d'exploitation étant pris en compte à leur coût) et pour tenir compte des affectations du résultat net en dehors de celles concernant le FSI SEMED (les investissements correspondants étant inclus dans les actifs d'exploitation).

E. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Classification et juste valeur des actifs et des passifs

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2012		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
- Titres de créance	175	175
- Instruments financiers dérivés	4 671	4 671
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	247	247
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 649	6 649
- Portefeuille de trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	64	64
	11 806	11 806
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
- Créances sur les établissements de crédit	7 515	7 515
- Titres de créance	12 235	12 144
- Créances garanties	600	624
- Autres actifs financiers	354	354
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	18 597	19 560
- Capital libéré à recevoir	12	12
	39 313	40 209
Total	51 119	52 015

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2011		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
- Titres de créance	411	411
- Instruments financiers dérivés	5 111	5 111
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	239	239
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 037	6 037
- Portefeuille de trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	58	58
	11 856	11 856
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
- Créances sur les établissements de crédit	5 172	5 172
- Titres de créance	11 127	10 569
- Créances garanties	851	891
- Autres actifs financiers	517	517
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	17 416	17 621
- Capital libéré à recevoir	15	15
	35 098	34 766
Total	46 954	46 622

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2012						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(3 086)	(3 086)	(3 086)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(31 824)	(31 824)	(31 738)
Instruments financiers dérivés	(439)	(60)	(1 253)	-	(1 752)	(1 752)
Autres passifs financiers	-	-	-	(530)	(530)	(530)
Total des passifs financiers	(439)	(60)	(1 253)	(35 440)	(37 192)	(37 106)

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2011						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(2 610)	(2 610)	(2 610)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(29 195)	(29 195)	(29 056)
Instruments financiers dérivés	(264)	(81)	(1 298)	-	(1 643)	(1 643)
Autres passifs financiers	-	-	-	(415)	(415)	(415)
Total des passifs financiers	(264)	(81)	(1 298)	(32 220)	(33 863)	(33 724)

Au 31 décembre 2012, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance sur la base du coût amorti, des prêts sur la base du coût amorti et des dettes représentées par un titre.

La base de la juste valeur des titres de créance cotés dans un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière.

La base de la juste valeur des titres de créance qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur correspondant à chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prêts des Opérations bancaires, pour lesquels l'objectif opérationnel de la Banque est de conserver ces investissements afin de recueillir les flux de trésorerie contractuels, et dont les échéances contractuelles donnent lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts, sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour évaluer la juste valeur de ces prêts, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, et soumis à une nouvelle actualisation en fonction de la mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est proche de la juste valeur³².

Hiérarchie applicable à la juste valeur

Selon la norme IFRS 7, les justes valeurs doivent faire l'objet d'une classification en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux des méthodes de valorisation. Cette classification dépend du caractère observable des données utilisées pour évaluer les justes valeurs. Ces données sont classées en fonction de la hiérarchie suivante des justes valeurs :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix), soit indirectement (à savoir, les éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marché ne sont pas observables.

³² Corrigée à des fins de comptabilité de couverture, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2012, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012				
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	131	44	175
Instruments financiers dérivés	-	4 256	415	4 671
Prêts bancaires	-	-	247	247
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 094	-	5 555	6 649
Titres de participation (portefeuille de trésorerie)	-	64	-	64
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 094	4 451	6 261	11 806
Instruments financiers dérivés		(1 692)	(60)	(1 752)
Total des passifs financiers à la juste valeur		(1 692)	(60)	(1 752)

Au 31 décembre 2011				
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	209	202	411
Instruments financiers dérivés	-	4 678	433	5 111
Prêts bancaires	-	-	239	239
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	952	-	5 085	6 037
Titres de participation (portefeuille de trésorerie)	-	58	-	58
Total des actifs financiers à la juste valeur	952	4 945	5 959	11 856
Instruments financiers dérivés		(1 560)	(83)	(1 643)
Total des passifs financiers à la juste valeur		(1 560)	(83)	(1 643)

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2012							
	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2011	202	433	239	5 085	5 959	(83)	(83)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	24	(18)	4	10	20	22	22
Achats/émissions	-	-	36	949	985	-	-
Ventes/règlements	(182)	-	(32)	(489)	(703)	-	-
Exclusions de Niveau 3	-	-	-	-	-	1	1
Solde au 31 décembre 2012	44	415	247	5 555	6 261	(60)	(60)
Total des gains/(pertes) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2012	1	32	11	134	178	(15)	(15)

Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2011

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2010	197	590	221	4 006	5 014	(41)	(41)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	6	(142)	21	232	117	(42)	(42)
Achats/émissions	-	-	38	968	1 006		
Ventes/règlements	(14)	(15)	(41)	(422)	(492)		
Inclusions de Niveau 3	13	-	-	301	314		
Solde au 31 décembre 2011	202	433	239	5 085	5 959	(83)	(83)
(Pertes)/gains pour la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2011	(2)	102	21	242	363	75	75

Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 pour les titres de participation des Opérations bancaires portent sur des investissements en provenance (ou à destination) d'un marché actif. Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 concernant les instruments financiers dérivés dépendent du fait que le modèle utilisé pour valoriser un instrument dérivé est fondé sur des données de marché observables ou non.

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2012, les principaux modèles/techniques³³ de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Impact sur le résultat net en 2012		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie, cotations de courtiers et données de marché observables	44	2	(2)
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	4	-	(1)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	247	7	(20)
Participations bancaires et dérivés associés ³⁴	Multiples de VAN et multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé et modèles de valorisation des options	5 906	970	(1 371)
Au 31 décembre		6 201	979	(1 394)

Les passifs financiers de Niveau 3 correspondent aux instruments dérivés associés aux participations bancaires analysées ensemble dans le tableau ci-dessus.

³³ VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = earnings before interest, tax, depreciation and amortisation (résultat avant intérêts, impôts et amortissements).

³⁴ Aux participations bancaires sont généralement associés des instruments dérivés sous forme d'options de vente et/ou d'achat. En conséquence, toute variation de la valeur sous-jacente de la participation peut être compensée par la variation de la valeur de l'instrument dérivé. Les participations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité.

		Impact sur le résultat net en 2011		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation			
Titres de créance	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie, cotations de courtiers et données de marché observables	202	34	(1)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	239	6	(21)
Participations bancaires	Multiples de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé et modèles de valorisation des options	5 437	442	(759)
Au 31 décembre		5 878	482	(781)

		Impact sur le résultat net en 2011		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation			
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	(2)	-	(1)
Au 31 décembre		(2)	-	(1)

Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque détenus dans le portefeuille de trésorerie sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces valorisations sont rapprochées, chaque mois, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix de la majorité des titres de créance de la Banque sont calculés en utilisant les données fournies par des tiers proposant des services d'information financière, les écrans des agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg ou au moyen des cotations des courtiers. Pour le petit nombre de titres de créance pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées à partir des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'ajustements raisonnables appliqués à des actifs de prix similaires.

Prêts bancaires

Les prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

Titres de participation et instruments dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/techniques de valorisation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la valeur de l'actif net (VAN), les multiples du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds d'actions. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds d'actions. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples d'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées pour les plus importants, en utilisant, pour chaque investissement, les hypothèses alternatives raisonnablement possibles (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (« l'Accord »). Au 31 décembre 2012, 64 pays ainsi que l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement en étaient actionnaires.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (l'Accord de siège). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que secteurs opérationnels.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le décideur principal chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation des résultats des secteurs opérationnels.

Résultats des secteurs opérationnels

Le Président évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers. L'information sectorielle fournie au Président concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2012 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros	Opérations bancaires 2011 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros
Intérêts perçus	1 040	166	1 206	859	187	1 046
Autres produits/(coûts)	405	87	492	(282)	27	(255)
Total des produits sectoriels	1 445	253	1 698	577	214	791
Moins intérêts et charges assimilées ³⁵	(382)	133	(249)	(321)	17	(304)
Intérêts nets sur produits dérivés	-	(176)	(176)	-	(118)	(118)
Affectation du rendement du capital	84	10	94	143	16	159
Moins frais administratifs	(254)	(17)	(271)	(234)	(15)	(249)
Moins dotation aux amortissements	(24)	(1)	(25)	(20)	(1)	(21)
Résultats sectoriels avant provisions et couvertures	869	202	1 071	145	113	258
Variation en juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	-	69	69	-	(39)	(39)
Provisions pour dépréciation de prêts	(120)	-	(120)	(46)	-	(46)
Résultat net pour l'exercice	749	271	1 020	99	74	173
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(190)			-
Résultat net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			830			173
Actif sectoriel						
Total de l'actif	26 249	24 953	51 202	24 617	22 419	47 036
Passif sectoriel						
Total du passif	215	36 977	37 192	238	33 625	33 863

³⁵ Les intérêts et charges assimilées et l'affectation des gains du capital sont équivalents aux intérêts et charges assimilées sur le compte de résultat.

Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre cinq régions.

	Produit sectoriel 2012 En millions d'euros	Produit sectoriel 2011 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ³⁶	256	(24)
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ³⁷	526	435
Russie	585	136
Turquie	78	30
OCDE	253	214
Total	1 698	791

Le produit est affecté aux différents pays en fonction du lieu d'implantation des projets.

3. Produit net des intérêts

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Intérêts et revenus assimilés		
Prêts des opérations bancaires	1 040	859
Titres de créance	111	134
Placements garantis	8	9
Opérations de prise en pension	6	9
Disponibilités et fonds à court terme	41	32
Autres	-	3
Intérêts et revenus assimilés	1 206	1 046
Intérêts et charges assimilées		
Dettes représentées par un titre	(155)	(145)
Autres	-	-
Intérêts et charges assimilées	(155)	(145)
Intérêts nets versés sur les instruments dérivés	(176)	(118)
Produit net des intérêts	875	783

Le produit des intérêts obtenus sur les actifs financiers dépréciés était de 11 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2011 : 11 millions).

³⁶ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

³⁷ Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	10	10
Commissions d'administration	15	5
Commissions de syndication	4	3
Autres	2	3
Commissions pour remboursement anticipé	1	1
Frais de gestion des fonds de donateurs	-	(2)
Commissions nettes perçues	32	20

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2012, soit 119 millions d'euros (2011 : 109 millions), ainsi qu'un montant de 8 millions d'euros (2011 : 5 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2012, 92 millions d'euros (2011 : 70 millions) de commissions préalablement différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

5. Profits nets/(pertes nettes) de participations désigné(e)s à la juste valeur par le biais du résultat net

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Profits nets réalisés de participations disponibles à la vente et de dérivés d'actions	217	162
Profits nets/(pertes) nettes latent(e)s de participations et de dérivés d'actions	57	(586)
Profits nets/(pertes) nettes de participations désigné(e)s à la juste valeur par le biais du résultat net	274	(424)

Lors de la cession d'un titre de participation, les bénéfices/pertes réalisé(e)s cumulé(e)s et la reprise correspondante de bénéfices/pertes réalisé(e)s cumulé(e)s sont comptabilisé(e)s.

6. Profits nets des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Profits nets réalisés des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	-
Profits nets latents dus à des variations en juste valeur	7	5
Profits nets des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	11	5

7. Pertes nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Pertes nettes réalisées de titres de créance	(17)	(7)
Recouvrements de pertes par dépréciation précédemment comptabilisée sur titres de créance	2	2
Pertes par dépréciation de titres de créances	(1)	(29)
Pertes nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	(16)	(34)

En 2012, la Banque a cédé 289 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2011 : 349 millions d'euros).

8. Profits nets d'activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	16	21
Portefeuille de trésorerie	85	36
Profits sur change	2	4
Profits nets d'activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net	103	61

Les profits nets sur le portefeuille de titres provenant d'activités de trésorerie comprennent à la fois les pertes ou gains réalisés et latents, ainsi que les produits et charges d'intérêts associés.

9. Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et non qualifiées

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre Principes comptables dans le présent rapport.

La variation en juste valeur des couvertures inefficaces et non qualifiées est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS ou ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à échéance.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé « écart de taux de référence sur devises »), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique. Pour l'exercice, cela a entraîné un gain de 83 millions d'euros (2011 : perte de 13 millions) constituée d'un gain de 468 millions d'euros (2011 : gain de 792 millions) sur les instruments de couverture dérivés et d'une perte de 385 millions d'euros (2011 : 805 millions) sur les éléments couverts.

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif sur la base du portefeuille auquel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 14 millions d'euros (2011 : perte de 26 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est un gain de 69 millions d'euros pour l'exercice (2011 : perte de 39 millions).

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. En 2012 et 2011, aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux de trésorerie n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

10. Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Charge pour l'exercice		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(32)	(25)
Investissements sous forme de prêts souverains	(5)	(1)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ³⁸	(83)	(20)
Provisions pour dépréciation de prêts des opérations bancaires sur la base du coût amorti	(120)	(46)

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Variations des provisions		
Au 1^{er} janvier	(672)	(630)
Charge pour l'exercice portée au compte de résultat	(120)	(46)
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	11	11
Ajustements de change	7	(12)
Reprise pour prêts passés en pertes et profits	38	5
Au 31 décembre	(736)	(672)
Répartition		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(439)	(409)
Investissements sous forme de prêts souverains	(17)	(13)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(280)	(250)
Au 31 décembre	(736)	(672)

11. Frais administratifs

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(193)	(173)
Frais généraux	(86)	(81)
Frais administratifs	(279)	(254)
Reprise des coûts directs différés liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	8	5
Frais administratifs nets	(271)	(249)

Les frais administratifs se sont élevés au total à 240 millions de livres sterling (2011 : 213 millions)³⁹.

Les coûts directs de 8 millions d'euros (2011 : 5 millions) liés à la constitution des prêts en 2012, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 119 millions d'euros (2011 : 109 millions), ont été différés dans l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement des prêts concernés.

³⁸ Se composent de 118 millions d'euros de nouvelles provisions individualisées et de 35 millions d'euros de provisions libérées (2011 : respectivement 42 millions d'euros et 22 millions d'euros).

³⁹ Hors dépréciation.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives aux prestations de l'auditeur externe de la Banque.

	2012 En milliers d'euros	2011 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeur de la Banque	(268)	(231)
Procédures de contrôle interne	(137)	(121)
Services de fonds de coopération	-	(136)
Audit des plans de retraite	(24)	(21)
Audit de recouvrement fiscal	(11)	(7)
Services d'audit et de certification	(440)	(516)

12. Créances sur institutions de crédit

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Répartition		
Disponibilités	5 892	4 450
Autres créances à court terme	1 623	722
Au 31 décembre	7 515	5 172

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance égale ou inférieure à trois mois après la date de transaction. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

13. Titres de créance

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Portefeuille de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net		
Portefeuille en gestion interne	175	411
Au 31 décembre	175	411
Titres de créance sur la base du coût amorti		
Titres de créance	12 235	11 127
Au 31 décembre	12 235	11 127
Titres de créance au 31 décembre	12 410	11 538
Répartition		
À court terme	6 620	5 900
À long terme	5 790	5 638
Titres de créance au 31 décembre	12 410	11 538

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Pertes pour dépréciation cumulées		
Solde au 1 ^{er} janvier	(34)	(110)
Charge pour l'exercice	(1)	(27)
Montants recouverts pendant l'exercice	2	-
Montants libérés	25	102
Variations de change	-	1
Au 31 décembre	(8)	(34)

14. Créances garanties

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	-	226
À long terme	600	625
Au 31 décembre	600	851

15. Autres actifs financiers

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	3 964	4 209
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	9	14
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	287	455
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	411	433
Intérêts à recevoir	255	253
Autres	99	264
Au 31 décembre	5 025	5 628

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	1 083	1 210
À long terme	3 942	4 418
Au 31 décembre	5 025	5 628

Dans la ligne « Autres » ci-dessus, on trouvera les justes valeurs reportées liées aux instruments dérivés des Opérations bancaires ayant un rendement déterminable. Il s'agit plus précisément des dérivés des Opérations bancaires dont la valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation autres que les données de marché observables. Lors de la comptabilisation initiale, la différence entre la prix de transaction et la valeur obtenue par la technique d'évaluation est reportée. Ces sommes sont comptabilisées dans les bénéfices lorsque les données de marché deviennent observables, lors de la cession de l'avoir sous-jacent ou que le produit dérivé est exercé. Au 31 décembre 2012, 57 millions d'euros de bénéfice net ont été reportés.

16. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2012 Prêts souverains En millions d'euros	2012 Prêts non souverains En millions d'euros	2012 Total des prêts En millions d'euros	2011 Prêts souverains En millions d'euros	2011 Prêts non souverains En millions d'euros	2011 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 1^{er} janvier	2 440	15 648	18 088	2 341	12 902	15 243
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ⁴⁰	-	(1)	(1)	-	23	23
Décassements	625	6 825	7 450	435	6 773	7 208
Remboursements et remboursements anticipés	(357)	(5 752)	(6 109)	(362)	(4 140)	(4 502)
Fluctuations de change	(16)	(22)	(38)	31	131	162
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(2)	(17)	(19)	(5)	(35)	(40)
Passage en pertes et profits	-	(38)	(38)	-	(6)	(6)
Au 31 décembre	2 690	16 643	19 333	2 440	15 648	18 088
Dépréciation au 31 décembre	(17)	(719)	(736)	(13)	(659)	(672)
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre	2 673	15 924	18 597	2 427	14 989	17 416
Répartition						
À court terme			3 042			3 145
À long terme			15 555			14 271
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre			18 597			17 416

Au 31 décembre 2012, la Banque avait classé 72 prêts comme dépréciés, le total d'actifs d'exploitation s'élevant à 624 millions d'euros (2011 : 58 prêts représentant au total 484 millions d'euros).

17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Prêts non souverains		
Au 1 ^{er} janvier	239	221
Décassements	36	38
Remboursements et remboursements anticipés	(32)	(41)
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	7	6
Fluctuations de change	(3)	15
Juste valeur au 31 décembre	247	239
Répartition		
À court terme	36	83
À long terme	211	156
Au 31 décembre	247	239

⁴⁰ L'ajustement pour réévaluation à la juste valeur est lié à une correction de couverture apportée à des prêts à taux fixe qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture concernant le risque de taux d'intérêt.

18. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	2012 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2012 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2012 Juste valeur Total En millions d'euros	2011 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2011 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2011 Juste valeur Total En millions d'euros
Encours des décaissements						
Au 1 ^{er} janvier	4 444	1 627	6 071	3 908	1 529	5 437
Décaissements	908	227	1 135	945	143	1 088
Cessions	(470)	(158)	(628)	(409)	(45)	(454)
Passage en pertes et profits	(11)	-	(11)	-	-	-
Au 31 décembre	4 871	1 696	6 567	4 444	1 627	6 071
Ajustement en juste valeur						
Au 1 ^{er} janvier	141	(175)	(34)	12	349	361
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	4	112	116	129	(524)	(395)
Au 31 décembre	145	(63)	82	141	(175)	(34)
Juste valeur au 31 décembre	5 016	1 633	6 649	4 585	1 452	6 037

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement au 31 décembre 2012 est présenté à la note annexe 30, « Parties liées ».

19. Participations de la Trésorerie désignées à la juste valeur par le biais du résultat global

La Trésorerie détient une participation stratégique dans le fonds de change « The Currency Exchange Fund N.V. ». La Banque peut avoir ainsi accès aux produits de couverture de change proposés par ce fonds. De ce fait, il a été jugé approprié de désigner cet investissement à la juste valeur par le biais du résultat global.

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Participation désignée à la juste valeur par le biais du résultat global		
The Currency Exchange Fund N.V.	64	58

La Banque n'a perçu aucun dividende au titre de cette participation en 2012 (2011 : aucun).

20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2012 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2011 En millions d'euros
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	163	149
Acquisitions	16	14
Au 31 décembre	179	163
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	(119)	(102)
Dotation	(19)	(17)
Au 31 décembre	(138)	(119)
Valeur comptable nette au 31 décembre	41	44

21. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers 2012 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2012 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros	Biens immobiliers 2011 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2011 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	43	5	25	73	43	3	27	73
Acquisitions	6	2	2	10	1	2	1	4
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	(1)	-	(2)	(3)	(1)	-	(3)	(4)
Au 31 décembre	48	7	25	80	43	5	25	73
Dépréciation								
Au 1 ^{er} janvier	(17)	-	(18)	(35)	(15)	-	(20)	(35)
Dotation	(4)	-	(2)	(6)	(3)	-	(1)	(4)
Cessions	1	-	2	3	1	-	3	4
Au 31 décembre	(20)	-	(18)	(38)	(17)	-	(18)	(35)
Valeur comptable nette au 31 décembre	28	7	7	42	26	5	7	38

22. Emprunts

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Sommes dues à des institutions de crédit		
À court terme	(3 086)	(2 610)

23. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur des titres En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2012 En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2011 En millions d'euros
Couronne norvégienne	(131)	-	-
Couronne suédoise	(762)	-	-
Dollar australien	(2 023)	-	-
Dollar canadien	(70)	-	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	(100)	-	-
Dollar des États-Unis	(15 176)	(22 242)	(19 133)
Euro	(2 116)	(5 693)	(7 037)
Franc suisse	(46)	-	-
Leu roumain	(37)	(4)	(4)
Livre sterling	(5 055)	(3 200)	(2 246)
Nouvelle lire turque	(1 832)	-	-
Peso mexicain	(52)	-	-
Rand sud-africain	(754)	-	-
Rouble russe	(1 108)	(685)	(767)
Yen japonais	(2 562)	-	(8)
Au 31 décembre	(31 824)	(31 824)	(29 195)

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

Répartition	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
À court terme	(8 591)	(6 267)
À long terme	(23 233)	(22 928)
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	(31 824)	(29 195)

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant maturité d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contre-valeur de 0,39 milliard d'euros (2011 : 1,06 milliard d'euros), d'où un gain net de 16 millions d'euros (2011 : 21 millions).

24. Autres passifs financiers

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(1 251)	(1 298)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2)	-
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	(439)	(264)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(60)	(81)
Intérêts à payer	(240)	(227)
Autres	(290)	(188)
Au 31 décembre	(2 282)	(2 058)

Répartition	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
À court terme	(1 141)	(728)
À long terme	(1 141)	(1 330)
Au 31 décembre	(2 282)	(2 058)

25. Capital souscrit

	2012 Nombre d'actions	2012 Total En millions d'euros	2011 Nombre d'actions	2011 Total En millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
dont				
Souscription par les membres – capital initial	993 055	9 931	992 615	9 926
Souscription par les membres – première augmentation de capital	988 055	9 881	987 515	9 875
Souscription par les membres – deuxième augmentation de capital	979 033	9 789	857 828	8 579
Capital souscrit	2 960 143	29 601	2 837 958	28 380
Capital non souscrit	39 857	399	162 042	1 620
Au 31 décembre	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une augmentation du capital libéré à hauteur de 1 milliard d'euros et une augmentation du capital sujet à appel à hauteur de 9 milliards d'euros, soit une augmentation cumulée de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Conformément à la résolution n° 126, la Banque a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 100 000 actions libérées, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, le portant ainsi à 21 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 128, elle a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 900 000 actions sujettes à appel, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, qui peuvent faire l'objet d'un rachat conformément à cette résolution. L'augmentation du capital sujet à appel est devenue effective en avril 2011.

Le règlement des actions libérées, émises au titre du capital autorisé initial et de la première augmentation de capital et souscrites par les membres, se fait sur une période de plusieurs années déterminée à l'avance. Le règlement des actions libérées émises au titre de la deuxième augmentation de capital s'est effectué par réallocation à d'autres fins du résultat net précédemment affecté aux excédents - conformément à l'article 36.1 de l'Accord - notamment aux fins du règlement desdites actions libérées. Il a été approuvé en vertu de la résolution n° 126 du Conseil des gouverneurs datée du 14 mai 2010. Aux termes de l'article 6.4 de l'Accord portant création de la BERD, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 64 États⁴¹ et deux institutions intergouvernementales, et a pour objet de faciliter, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, le processus de transition dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa situation financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de la première augmentation du capital s'est effectué en huit versements égaux annuels. En vertu de la résolution n° 126, le règlement des actions libérées émises pour les membres au titre de la deuxième augmentation du capital s'est effectué en un seul versement, immédiatement après le vote de cette résolution.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, ainsi que le montant des actions non allouées et des droits de vote est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

⁴¹ Le Kosovo est devenu membre en 2012.

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2012	Total	Voix	Capital	Fraction	Capital
Membres	Actions	pouvant être	total	non appelée	libéré
	(nombre)	prises en	En millions	En millions	En millions
	(nombre)	compte ⁴²	d'euros	d'euros	d'euros
Albanie	3 001	2 511	30	24	6
Allemagne	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Arménie	1 499	1 499	15	12	3
Australie	30 014	30 014	300	237	63
Autriche	68 432	68 432	684	541	143
Azerbaïdjan	3 001	3 001	30	24	6
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900	712	188
Bélarus	6 002	6 002	60	47	13
Belgique	68 432	68 432	684	541	143
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	51	40	11
Bulgarie	16 598	16 598	166	117	49
Canada	102 049	102 049	1 020	807	213
Chypre	3 001	3 001	30	24	6
Corée, République de	30 014	30 014	300	237	63
Croatie	10 942	10 942	109	86	23
Danemark	36 017	36 017	360	285	75
Égypte	2 101	2 101	21	15	6
Espagne	102 049	102 049	1 020	807	213
Estonie	3 001	3 001	30	24	6
États-Unis d'Amérique	300 148	300 148	3 002	2 375	626
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 762	1 762	18	14	4
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 201	951	250
Finlande	37 518	37 518	375	297	78
France	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Géorgie	3 001	1 917	30	24	6
Grèce	19 508	19 508	195	154	41
Hongrie	23 711	23 711	237	188	49
Irlande	9 004	9 004	90	71	19
Islande	3 001	3 001	30	24	6
Israël	19 508	19 508	195	154	41
Italie	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Japon	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Jordanie	986	986	10	8	2
Kazakhstan	6 902	6 902	69	55	15
Kosovo	580	580	6	5	1
Lettonie	3 001	3 001	30	24	6
Liechtenstein	599	599	6	5	1
Lituanie	3 001	3 001	30	24	6
Luxembourg	6 002	6 002	60	47	13
Malte	210	210	2	1	1

⁴² Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 2 960 143 (2011 : 2 837 958)

État des souscriptions au capital

	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte ⁴³ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Au 31 décembre 2012					
Maroc	1 478	1 478	15	11	4
Mexique	4 501	4 501	46	35	11
Moldova	3 001	2 435	30	24	6
Mongolie	299	299	3	2	1
Monténégro	420	420	4	3	1
Norvège	37 518	37 518	375	297	78
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	11	7	4
Ouzbékistan	4 412	4 134	44	31	13
Pays-Bas	74 435	74 435	744	589	155
Pologne	38 418	38 418	384	304	80
Portugal	12 605	12 605	126	100	26
République kirghize	2 101	1 010	21	15	6
République slovaque	12 807	12 807	128	101	27
République tchèque	25 611	25 611	256	203	53
Roumanie	14 407	14 407	144	114	30
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Serbie	14 031	14 031	140	111	29
Slovénie	6 295	6 295	63	50	13
Suède	68 432	68 432	684	541	143
Suisse	68 432	68 432	684	541	143
Tadjikistan	2 101	602	21	15	6
Tunisie	986	986	10	8	2
Turkménistan	210	164	2	1	1
Turquie	34 515	34 515	345	273	72
Ukraine	24 011	24 011	240	190	50
Union européenne	90 044	90 044	900	712	188
Capital souscrit par les membres	2 960 143	2 955 089	29 601	23 399	6 202

26. Réserves et bénéfices non distribués

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	306	306
Au 31 décembre	306	306
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	676	753
Transfert des/(aux) bénéfices non distribués	13	(77)
Au 31 décembre	689	676
Affectation du revenu net		
Au 1 ^{er} janvier	210	-
Transfert des bénéfices non distribués aux réserves soumises à restriction	1 000	210
Transfert des réserves à la signature d'un accord de subvention	(190)	-
Dépenses de coopération technique SEMED	(3)	-
Bénéfices non distribués Fonds spécial d'investissement SEMED	(4)	-
Au 31 décembre	1 013	210
Réserve générale – autre réserve		
Réserve de réévaluation		
Au 1 ^{er} janvier	10	8
Gains nets dus à la réévaluation de participations à la juste valeur par le biais du résultat global	6	2
Au 31 décembre	16	10
Réserve de couverture – couvertures de flux de trésorerie		
Au 1 ^{er} janvier	15	-
Gains dus aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	9	15
Gains exclus des fonds propres et inclus dans les frais administratifs	(17)	-
Au 31 décembre	7	15
Autre		
Au 1 ^{er} janvier	193	189
Impôt interne pour l'exercice	6	4
Au 31 décembre	199	193
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	222	218
Réserve générale – bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	5 564	5 524
Transfert (à)/de la réserve pour pertes sur prêts	(13)	77
Transfert à l'affectation du revenu net	(803)	(210)
Gains nets après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	830	173
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	5 578	5 564
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre	7 808	6 974

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscription de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que le volume de la réserve spéciale était suffisant.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat de la Banque sur la base de la perte subie.

La **réserve générale**, qui représente toutes les réserves à l'exception des montants affectés à la réserve spéciale et à la réserve pour pertes sur prêts, comprend essentiellement les bénéfices non distribués. Elle comporte aussi l'impôt interne payé conformément à l'article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 89 millions d'euros (2011 : 84 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme de change conclus par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des futures dépenses d'exploitation en livres sterling. Au 31 décembre 2012, les gains latents au cours du marché sur ces contrats étaient de 7 millions d'euros (2011 : 15 millions). Ils seront comptabilisés dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Réserves et bénéfices non distribués		
Réserve spéciale	306	306
Réserve pour pertes sur prêts	689	676
Allocation du revenu net	1 013	210
Profits latents	1 832	1 672
Total des réserves soumises à restrictions	3 840	2 864
Réserves générales non soumises à restrictions	3 968	4 110
Au 31 décembre	7 808	6 974

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux actionnaires. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne 10 % au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3 milliards d'euros (2011 : 3 milliards d'euros).

En 2011, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation de 190 millions d'euros du revenu net aux projets concernant Tchernobyl. Ce montant a été affecté aux réserves soumises à restrictions de la Banque. En 2012, il a été comptabilisé dans le compte de résultat, sous le résultat net, lorsque l'accord de subvention a été signé.

Lors de l'Assemblée annuelle 2012 de la BERD, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation du revenu net de 1 milliard d'euros au Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) en application de l'Article 36.1 de l'Accord. Ce montant était destiné à permettre à la BERD de conduire des opérations spéciales dans cette région. Le FSI SEMED est un Fonds spécial de la BERD créé en vertu de l'Article 18 de l'Accord.

L'affectation du revenu net à partir des ressources ordinaires en capital de la Banque au bénéfice du FSI SEMED a continué d'être comptabilisée, en application des normes internationales d'information financière, dans l'état de situation financière, la Banque conservant en effet les risques et bénéfices liés à ces fonds. Dans le cadre des réserves de la BERD, le montant de 1 milliard d'euros a été placé dans les réserves soumises à restrictions, comme le seront les recettes ou dépenses revenant au FSI SEMED du fait de l'utilisation de ces fonds. Ces montants assujettis à des restrictions ne seront restitués aux ressources ordinaires en capital de la Banque que lors de l'entrée en vigueur de l'amendement à l'Article 1 de l'Accord ou, si cet amendement n'entrait pas en vigueur, lors de la réalisation ordonnée des actifs nets du FSI SEMED. Au 31 décembre 2012, 241 millions d'euros avaient été versés au FSI SEMED au titre des projets signés et des coûts opérationnels.

27. Engagements non utilisés et garanties

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Analyse par instrument		
Engagements non utilisés		
Prêts	8 726	7 678
Prises de participations	1 642	1 803
Au 31 décembre	10 368	9 481
Garanties		
Garanties de financement des échanges ⁴³	473	465
Autres garanties ⁴⁴	154	88
Au 31 décembre	627	553
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	10 995	10 034

28. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en décembre 2011.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Montants payables		
Dans un délai d'un an	29	28
Dans un délai de un à cinq ans	102	101
Dans un délai supérieur à cinq ans	111	131
Au 31 décembre	242	260
Dépenses encourues pendant l'exercice	26	23

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Montants à recevoir		
Dans un délai d'un an	5	6
Dans un délai de un à cinq ans	6	10
Dans un délai supérieur à cinq ans	-	-
Au 31 décembre	11	16
Revenus reçus pendant l'exercice	5	5

⁴³ Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit stand-by émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

⁴⁴ Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

29. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations définies en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19 : Avantages du personnel, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2011. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations définies et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	257	220
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations définies	(247)	(206)
	10	14
Pertes actuarielles non comptabilisées ⁴⁵	60	56
Charges constatées d'avance au 31 décembre	70	70
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique « Autres actifs ») :		
Au 1 ^{er} janvier	70	65
Variations de change	2	2
Cotisations versées ⁴⁶	21	17
Total des dépenses indiquées ci-après	(23)	(14)
Au 31 décembre	70	70
Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût actuel des prestations	(22)	(17)
Coûts des intérêts	(10)	(9)
Rendement attendu de l'actif ⁴⁷	11	13
Amortissement des pertes actuarielles	(2)	(1)
Total imputé aux dépenses de personnel	(23)	(14)
Principales hypothèses actuarielles utilisées :		
	2012	2011
Taux d'actualisation	3,70 %	4,50 %
Rendement attendu des actifs du plan	5,10 %	5,00 %
Future majoration des traitements	3,5 %	4,25 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels qui sortent d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

	2012 En millions d'euros	Rendement attendu par an	2011 En millions d'euros	Rendement attendu par an
Affectation réelle de l'actif				
Actions	143	7,10 %	118	7,10 %
Obligations indexées	90	2,60 %	82	2,50 %
Produits	13	3,10 %	10	3,10 %
Instruments dérivés	11	3,10 %	10	3,10 %
Monétaires	-	0,5 %	-	0,50 %
Total	257		220	

⁴⁵ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques relevés entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

⁴⁶ Les cotisations devraient s'élever en 2013 à 22 millions d'euros.

⁴⁷ En 2012, le rendement de l'actif s'est établi à 17 millions d'euros (2011 : 8 millions).

L'approche utilisée pour déterminer le rendement attendu consiste à définir une hypothèse de rendement pour chacune des principales catégories d'actifs puis à pondérer ces rendements linéairement en fonction de l'affectation des actifs par le régime. Pour ce calcul, on part du principe que les rendements obligataires sont identiques à leurs rendements initiaux. Au 31 décembre 2012, ils s'établissaient à 3,1 % par an pour les obligations d'État et à 2,6 % par an pour les obligations d'État indexées. Le rendement attendu des actions est supposé être supérieur de 4 % au rendement des obligations d'État. On a posé l'hypothèse que les produits et les fonds d'arbitrage ont le même rendement attendu à long terme que les obligations d'État.

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	(206)	(162)
Coût des prestations	(22)	(18)
Coût des intérêts	(10)	(9)
Incidence des variations de change	(5)	(4)
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses	(10)	(23)
Prestations versées	6	10
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre	(247)	(206)

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur d'ouverture des actifs du régime	220	199
Rendement attendu	11	13
Gains/(pertes) sur les actifs en cours d'exercice	5	(4)
Incidence des variations de taux de change	6	4
Cotisations versées	21	18
Prestations versées	(6)	(10)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre	257	220

	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros
Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions					
Obligation au titre des prestations définies	(247)	(206)	(162)	(137)	(108)
Actifs du régime	257	220	199	166	100
Excédent/(déficit)	10	14	37	29	(8)
Écarts (négatifs)/positifs entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	(5)	(16)	2	1	4
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	(2,2 %)	(7,6 %)	1,2 %	1,1 %	3,9 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	5	(4)	9	18	(29)
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	2,1 %	(1,9 %)	4,5 %	11,0 %	(29,5 %)

Régime de retraite à cotisations définies

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations définies s'est établie à 12 millions d'euros (2011 : 10 millions) et a été incluse dans les « Frais administratifs ».

Autres prestations pour le personnel

La Banque maintient un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 2 millions d'euros (2011 : 1 million).

30. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les Directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la communication, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

En 2012, les traitements et autres prestations à court terme versés au personnel de direction se sont élevés à 10 millions de livres sterling (2011 : 9 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 8 millions de livres sterling (2011 : 7 millions) et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 2 millions de livres sterling (2011 : 2 millions).

En 2012, un contrat de conseil qui a été accordé à un proche parent d'un membre du personnel de direction pour un montant de 30 000 livres sterling. Ce contrat a été terminé et réglé durant l'année. Au 31 décembre 2012, il n'y avait aucun nouveau contrat attribué et il ne restait plus de solde impayé.

Entreprises associées de capital-risque

La Banque a investi dans plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2012, selon les états financiers audités les plus récents (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total environ 36 milliards d'euros (2011 : 74,3 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 26,2 milliards d'euros (2011 : 49,3 milliards). Au 31 décembre 2012, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 7,8 milliards d'euros (2011 : 23,1 milliards) et réalisé un bénéfice net avant impôt d'environ 541 millions d'euros (2011 : 1,9 milliard).

En outre, la Banque a fourni à ces entreprises 115 millions d'euros (2011 : 115 millions) de financements sur lesquels elle a reçu, pendant l'exercice, 2 millions d'euros (2011 : 3 millions) d'intérêts.

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2012, la Banque gérait 17 fonds spéciaux (2011 : 17 fonds), les annonces de contributions pour ces fonds atteignent au total 2 milliards d'euros (2011 : 1 milliard).

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle a perçu des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. Ces commissions se sont élevées à 0,3 million d'euros en 2012 (2011 : 0,3 million).

La Banque prend en charge les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. La Banque a payé ce titre 0,2 million d'euros en 2012 (2011 : 0,3 million). Au 31 décembre 2012, elle a comptabilisée une créance de 4 millions d'euros (2011 : 4 millions) pour tenir compte d'un recouvrement éventuel, lié à un projet de financement des échanges ayant fait l'objet d'une dépréciation.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2012 des fonds spéciaux se sont élevés à 110 000 euros (2011 : 84 000 euros).

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs lors de l'Assemblée annuelle de la Banque.

31. Autres accords

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contributions pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans ses pays d'opérations et dans les pays membres de la région SEMED. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords de contributions sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Le tableau ci-après présente une synthèse de ces fonds.

	2012 Montant par accord En millions d'euros	2012 Contributions reçues En millions d'euros	2012 Nombre total de fonds	2011 Montant par accord En millions d'euros	2011 Contributions reçues En millions d'euros	2011 Nombre total de fonds
Fonds de coopération technique	2 121	1 910	240	1 989	1 769	229
Fond de coopération pour l'investissement	257	234	30	258	211	30
Fonds carbone	231	147	3	231	153	3
Missions concernant des projets spécifiques	61	57	92	61	57	92
Fonds de préparation pour la préaccession à l'UE	35	35	2	35	35	2
Total	2 705	2 383	367	2 574	2 225	356

À la suite d'une proposition des pays du G7 visant à mettre en place un programme multilatéral d'action pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Les fonds du CSN prennent la forme de dons et sont utilisés pour financer des mesures d'amélioration de la sécurité.

En juin 1997, lors du Sommet de Denver, les pays du G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le Sarcophage de Tchernobyl (FST). Le FST a été créé le 7 novembre 1997, lorsque son règlement a été approuvé par le Conseil d'administration. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs requis ont signé des accords de contribution avec la Banque. L'objectif du FST est d'aider l'Ukraine à transformer l'actuel sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement.

En 1999, dans le cadre de leur politique d'accession à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler avant une certaine date leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. En réponse à cela, la Commission européenne a annoncé son intention de soutenir le déclassement de ces réacteurs par le biais de dons substantiels sur une période de 8 à 10 ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD). Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le rôle des FISD d'Ignalina, de Kozloduy et de Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci serviront à financer différents projets en vue de la réalisation de la première phase du déclassement des réacteurs concernés. Ils financeront également des mesures visant à faciliter les nécessaires restructuration, renforcement et modernisation des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par les décisions de fermeture.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une réunion avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et d'institutions financières internationales actives dans la région de la Dimension septentrionale. Lors de cette réunion, les participants ont convenu de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) afin de renforcer et de coordonner le financement d'importants projets environnementaux à effets transfrontières dans cette région. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les règles du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire de ce fonds.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces fonds.

	2012 Annonces de contributions En millions d'euros	2012 Nombre de contributeurs	2011 Annonces de contributions En millions d'euros	2011 Nombre de contributeurs
Compte pour la sûreté nucléaire	352	17	334	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 125	26	1 000	25
FISD d'Ignalina	752	16	697	16
FISD de Kozloduy	808	11	733	11
FISD de Bohunice	559	9	497	9
PEDS	346	12	339	12

Pour tous les fonds ci-dessus, à l'exception du PEDS, les annonces de contributions sont calculées en utilisant le taux de change fixe défini dans le règlement du fonds concerné.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2012 des fonds de coopération technique et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,4 million d'euros (2011 : 0,4 million d'euros).

32. Résultats des opérations ordinaires

Durant l'exercice, une modification de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque est entrée en vigueur, permettant à la BERD de mener des opérations spéciales dans les pays membres de la région SEMED. Afin de mettre en œuvre ces activités, le Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) a été créé par le Conseil d'administration de la BERD. Le Conseil des gouverneurs a par la suite approuvé une affectation du revenu net de 1 milliard d'euros au FSI SEMED conformément à l'article 36.1 de l'Accord portant création de la Banque.

Aux fins d'une communication financière en conformité avec les normes IFRS, la Banque garde le contrôle de tous les fonds transférés au FSI SEMED et ces montants sont de ce fait comptabilisés dans ses états financiers. Les résultats de la Banque incluent par conséquent ceux des opérations ordinaires et ceux des opérations dans la région SEMED. Cependant, hors opérations dans cette région, les résultats issus des opérations ordinaires sont présentés ci-après :

Compte de résultat concernant les opérations ordinaires

	31 décembre 2012 En millions d'euros	31 décembre 2011 En millions d'euros
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012		
Intérêts et produits assimilés		
Prêts des opérations bancaires	1 040	859
Titres de créance à revenu fixe et autres	166	187
Intérêts et charges assimilées	(155)	(145)
Intérêts nets versés sur les instruments dérivés	(176)	(118)
Produit net des intérêts	875	783
Produit net des commissions	32	20
Dividendes	87	115
Profits nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	274	(424)
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	11	5
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti	1	2
Pertes nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	(16)	(34)
Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	103	57
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	69	(35)
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	(118)	(46)
Frais administratifs	(269)	(249)
Amortissements	(25)	(21)
Bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies	1 024	173
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(190)	-
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	834	173
Attribuable aux :		
Actionnaires	834	173

État de situation financière concernant les opérations ordinaires

		31 décembre 2012		31 décembre 2011
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
Au 31 décembre 2012				
Actif				
Créances sur les institutions de crédit	7 279		5 172	
Créances représentées par un titre				
À la juste valeur par le biais du résultat net	175		411	
Sur la base du coût amorti	12 243		11 161	
Moins : provisions pour dépréciation	(8)		(34)	
	12 410		11 538	
Créances garanties	600		851	
		20 289		17 561
Autres actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	4 671		5 111	
Autres actifs financiers	355		517	
		5 026		5 628
Prêts				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
Prêts sur la base du coût amorti	19 333		18 088	
Moins : provisions pour dépréciation	(734)		(672)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	247		239	
		18 846		17 655
Titres de participation				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
À la juste valeur par le biais du résultat net	6 645		6 037	
<i>Portefeuille de trésorerie :</i>				
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	64		58	
		6 709		6 095
Actifs incorporels		41		44
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau		42		38
Capital libéré à recevoir		12		15
Total de l'actif		50 965		47 036
Passif				
Emprunts				
Dettes envers des établissements de crédit	3 086		2 610	
Dettes représentées par un titre	31 824		29 195	
		34 910		31 805
Autres passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	1 752		1,643	
Autres passifs financiers	530		415	
		2 282		2 058
Total du passif		37 192		33 863
Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires				
Capital libéré		6 202		6 199
Réserves et bénéfices non distribués		7 571		6 974
Total des capitaux propres		13 773		13 173
Total du passif et des capitaux propres		50 965		47 036
Instruments hors bilan				
Engagements de crédit non utilisés		10 866		10 034

33. Évènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Il ne s'est pas produit après la date d'arrêté des comptes d'évènement important nécessitant une communication d'information ou un réajustement des présents états financiers.

Responsabilité en matière d'information financière externe

Responsabilité de la direction

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière.

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque ») est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et des informations correspondantes présentées dans le Rapport financier. Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2012. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés dans les notes annexes 30 et 31 du *Rapport financier 2012*, ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chacun d'eux.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Sur la base de ce jugement, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2012, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2012*.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le *Rapport financier 2012*. En outre, il a fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 81, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Suma Chakrabarti
Président



Manfred Schepers
Vice-Président et Directeur financier

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres
26 février 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2012*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO)*. Il incombe à la Direction de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif sur l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la publication des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque, publiée au chapitre Responsabilité en matière d'information financière externe du *Rapport financier 2012*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO)*.

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



Deloitte LLP
Experts-comptables
Londres, Royaume-Uni
Le 26 février 2013

Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, qui comprennent le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de situation financière, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie, les principes comptables, les notes annexes 1 à 33 et la présentation de la gestion des risques. Le cadre d'information financière appliqué pour leur préparation est celui des normes internationales d'information financière (IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne qu'il juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité de l'auditeur

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation de l'auditeur, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, l'auditeur examine les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité des procédures de contrôle interne de la Banque. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2012 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Autres responsabilités en matière d'information

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du *Rapport financier 2012* n'est pas en accord avec les états financiers, si les livres comptables de la Banque n'ont pas été tenus en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le *Rapport financier 2012* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers.

Nous n'avons rien à vous signaler à cet égard.

Autres questions

Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui le présent rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

Deloitte LLP
Experts-comptables
Londres, Royaume-Uni
Le 26 février 2013

Bureau de contrôle

Nigel Kerby
Joyce Hossinger

Rédaction

Lucy Plaskett
Amanda Railson
Jane Ross

Conception graphique et gestion de l'impression

Daniel Kelly

Traduction

Philippe Gaillard, Isabelle Rosselin

Soutien à la traduction

Catherine Bellanger, Olga Lioutyi

Relecteur d'épreuves

Eric C. Ortega

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7388 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100

Demandes d'information

Pour les demandes d'information et les questions générales, veuillez utiliser le formulaire disponible sur www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Publications de la BERD

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site internet

www.ebrd.com

Imprimé en Angleterre par CPI Colour, dans le cadre d'un programmes de recyclage des déchets et du papier. Le *Rapport financier 2012* est imprimé sur Edixion Offset, papier sans chlore, certifié FSC®, fabriqué sans utilisation d'acide. Les encres utilisées sont sans danger pour l'environnement et biodégradables. La couverture est imprimée sur Edixion Offset. L'imprimerie CPI colour est neutre en carbone.



299 Rapport financier 2012 (F/500)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : permissions@ebrd.com

WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : + 44 20 7338 6100
Demandes relatives aux publications : pubsdesk@ebrd.com

RAPPORT FINANCIER 2012



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement